


MEM-VOL :


Bénévolat des migrants et des minorités ethniques

Un Programme d'Echange Transnational
en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni
dans le cadre du Programme d'Action communautaire pour combattre l'exclusion sociale
(2002-2006)



Financé par :

 **La Commission européenne**, Direction générale de l'Emploi et des Affaires Sociales

 Le Ministère fédéral allemand de la Famille, des Seniors, des Femmes et des Jeunes.

www.mem-volunteering.net

Rapport final pour la France

Responsable: Bénédicte Halba, docteur en sciences économiques
Paris, juillet 2003



Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat
26 boulevard Raspail 75007 Paris
☎ et fax : 01 42 84 08 25 –
E.mail : iriv@noos.fr –
Internet : <http://www.iriv.net>

Sommaire

I. Présentation du projet	p 3
II. Données socio-économiques sur l’immigration, les migrants et les minorités ethniques en	p 6
III. Panorama sur le bénévolat en France	p 11
IV. Recherches et études sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques	p 14
V. Exemples de bonnes pratiques	p 23
VI. Programmes locaux, régionaux et nationaux pour faciliter le bénévolat des migrants et minorités ethniques	p 27
VII. Réunion organisée à Paris le 6 juin 2003	p 29
VIII. Bilan des contacts en France sur le bénévolat et le thème de l’immigration	p 35
IX. Conclusions et perspectives	p 36
X. Références	p 38
XI. Annexes	p 39

Avertissement

La Commission européenne n’entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce rapport ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

I. Présentation du projet

L'Institut allemand *INBAS-Sozialforschung* a proposé un projet sur le bénévolat comme vecteur d'intégration pour les populations immigrées, intitulé MEM-VOL (*Migrants and Ethnic Minorities - Volunteering*) à la **Commission européenne**, Direction générale de l'Emploi et des Affaires Sociales dans le cadre de la **Phase 1** du Programme d'Echange Transnational (décembre 2002 – août 2003) qui s'inscrit dans le Programme d'Action communautaire pour combattre l'exclusion sociale (2002-2006).

Jusqu'à maintenant peu d'études ont été menées sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques même si des recherches ont été réalisées sur les associations de quartier et les actions visant à l'intégration des populations issues de l'immigration ou prenant en charge les réfugiés.

Le bénévolat –en faveur de sa propre communauté ou pour d'autres groupes ethniques– peut être un moyen d'insertion sociale à deux niveaux à la fois en facilitant l'accès au marché du travail ou à une formation pour les enfants (ou les adultes) d'origine étrangère mais aussi en développant des compétences et des savoirs grâce à son expérience bénévole. Les migrants et les minorités ethniques sont les premières victimes du chômage dans tous les pays membres de l'Union européenne.

La dimension du bénévolat des migrants et des minorités ethniques comme vecteur d'intégration – sociale, culturelle et professionnelle – et comme levier pour consolider et développer la société civile est souvent sous estimée ou oubliée. Promouvoir et faciliter le bénévolat et l'aide mutuelle des migrants et des minorités ethniques seront des objectifs importants pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Les objectifs de la première phase sont :

- Présenter la situation sociale des migrants et des minorités ethniques dans chacun des pays participants ;
- Synthétiser les principales recherches portant sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques (au sein des associations de migrants, populations issues de l'immigration et réfugiés) ;
- Identifier les principaux acteurs intervenant dans ce champ et les programmes locaux, régionaux et nationaux pour encourager le bénévolat des migrants et des minorités ethniques ;
- Identifier et décrire des exemples de bonnes pratiques (3 à 5 dans chaque pays) ;
- Identifier des objectifs qui pourront être développés dans la phase 2 du projet ;
- Construire un partenariat dans chaque pays qui consistera en un réseau d'associations, et d'organismes publics locaux, régionaux et nationaux.

Les partenaires du projet ont mené des recherches dans leurs pays respectifs – Allemagne, Autriche, Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni – pour collecter

les analyses et données mentionnées supra. Sur la base de ces travaux, des réunions transnationales ont été organisées dans chacun des 6 pays avec des représentants des autorités locales, régionales et nationales ainsi que des associations de migrants et de minorités ethniques ou d'associations caritatives et humanitaires.

Les résultats du projet sont diffusés par le biais de publications nationales, une synthèse européenne, des rapports écrits et un site Internet créé à cet effet www.mem-volunteering.net. Les décideurs publics aux niveaux locaux, régionaux et nationaux et les autorités européennes en seront destinataires pour promouvoir et encourager un développement du projet dans une deuxième phase.

Les partenaires du projet

La coordination européenne est assurée par l'Institut allemand **INBAS-Sozialforschung**, à Francfort sur Main, qui a pris l'initiative du projet, l'a soumis à la Commission européenne et a obtenu, pour l'Allemagne, le soutien du Ministère fédéral allemand de la Famille, des Seniors, des Femmes et des Jeunes et se charge de la partie allemande du projet. INBAS (www.inbas-sozialforschung.de) est un institut de recherche spécialisé dans la politique sociale. Il consacre la plupart de ses études et travaux au bénévolat et la citoyenneté active. Il réalise des études et remplit une mission de conseil auprès des associations et des pouvoirs publics (fédéraux et locaux) ; anime des séminaires et sessions de formation. En 1993, dans le cadre de l'Année européenne des Seniors et de la Solidarité entre les générations, INBAS, alors intitulé ISIS, a travaillé avec BAGSO, Association fédérale regroupant les associations et les bureaux de Seniors, sur un programme fédéral pour le bénévolat des seniors. En 1996, il a proposé des « Recommandations aux services publics et privés pour développer et reconnaître le travail bénévole ». En 1998, ISIS et BAGSO ont initié un projet pilote européen « Pool d'information et un Forum de discussion européen sur Internet sur le bénévolat dans les associations » auquel ont participé 5 pays européens. En 1999-2002, ISIS a pris l'initiative d'un programme européen d'échange pour les Seniors, sur l'exemple du Service Volontaire Européen, auquel ont participé 5 pays européens. ISIS a initié le curriculum européen « Faciliter et encourager le travail avec les bénévoles », auquel ont participé le Centre Européen et l'IRIV (2000-2001).

En Autriche, **l'European Centre for social Welfare Policy and Research**, est le partenaire national (www.euro.centre.org). Institut de recherche international dans le domaine social, il a réalisé de nombreux programmes sur des thèmes aussi variés que l'immigration, les politiques en faveur de l'enfance, la santé et la protection sociale, l'Etat providence, les services sociaux, les politiques en faveur des personnes âgées incluant la participation citoyenne des seniors, notamment par le biais du bénévolat. Son Centre d'information a mené plusieurs projets dans le champ d'Internet et des bases de données. Le Centre Européen a participé à de nombreux travaux de recherche aux niveaux européen et international, a coordonné des projets européens, a conçu des programmes de formation. Il organise des conférences, des groupes de travail, des voyages d'études et publie différents ouvrages. Il est consulté en tant qu'expert par les pouvoirs publics. Dans le champ

du bénévolat, il a mené une étude sur le développement et la création de centres de volontariat en Basse Autriche (1999-2000); a mené une étude sur la manière de reconnaître une expérience bénévole pour l'accès à des emplois publics en Autriche (1999), a participé à un projet européen sur le « Bénévolat et la participation : une stratégie pour l'inclusion sociale » (VIP, Amsterdam, 2000). Il a également été associé au curriculum européen « Faciliter et encourager le travail avec des bénévoles » (ISIS, IRIV, EC, 2001).

Au Danemark, le **Centre national du volontariat** a été choisi pour participer au projet. Créé en 1992 pour promouvoir le bénévolat auprès de la population danoise, il propose un centre de documentation et des services d'information. Ses champs d'activité concernent tous les domaines d'intervention des associations : culture, santé, sports et environnement. L'un de ses domaines de prédilection reste les associations dans le champ social et humanitaire. Financé par le Ministère des Affaires sociales, il emploie 14 personnes. Il a mené diverses études auprès des associations et propose des programmes de formation à ses adhérents.

En France, le partenaire national est l'**Institut de recherche et d'Information pour le Volontariat (IRIV)**, (www.iriv.net). Structure permanente d'information, de recherche et de formation pour les responsables associatifs, ses travaux concernent en premier lieu les programmes formation. Il a participé au curriculum européen « Encourager et faciliter le travail avec les bénévoles » (ISIS-IRIV-European Centre, 2001) ; a réalisé une « Etude prospective pour la création d'un Centre national de formation des dirigeants associatifs en région Centre » (2000-2001) ; a proposé un « Programme de formation pour les responsables associatifs en Seine-Maritime » (2000). Il a également réalisé l'audit d'une ONG française de parrainage centré sur la formation (2001). Le second thème de prédilection de l'IRIV est l'engagement des jeunes : il a initié le groupe de travail sur les enjeux du bénévolat/volontariat pour les jeunes qui a rassemblé 5 pays (2000), a réalisé des études régionales en Ile de France (1998), en Champagne Ardenne et Midi-Pyrénées (2000) sur ce thème. L'Institut a aussi mené des études thématiques sur la jeunesse : « Les jeunes en Seine Maritime » (2000-2001) ; « Les jeunes et les associations » pour l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education populaire (2002). L'Institut a également travaillé sur l'accès et l'utilisation d'Internet par les associations (études départementales en Haute-Garonne, Isère et Ille et Vilaine).

Aux Pays-Bas, **Community Partnership Consultants** a délégué Angelika Munz, chercheuse qui avait co-écrit , à l'occasion de l'Année internationale du volontariat en 2001, un ouvrage sur *Volunteering worldwide*, qui présentait une analyse du bénévolat dans 21 pays dans le monde . CPC a initié et réalisé, en partenariat avec l'Italie, l'Autriche, la Finlande et le Royaume-Uni un projet européen *Volunteering into Participation* , VIP, sur la manière dont le bénévolat contribue à prévenir et combattre l'exclusion sociale, en particulier auprès de populations marginalisées. CPC organise des programmes d'échanges et des réunions d'experts sur le thème du bénévolat et permet de mieux comprendre le travail bénévole réalisé au profit notamment de populations migrantes sur le thème de l'émancipation et de l'intégration.

Au Royaume-Uni, *l'Institute for Volunteering Research* (IRV) est le partenaire national. L'Institut a été créé en 1997 en partenariat avec le *National Centre for Volunteering* et l'*University of West London*. Son objet est de promouvoir la connaissance et l'information sur le bénévolat. Les activités de l'Institut comprennent une recherche stratégique, des recherches-actions, une expertise institutionnelle, un programme d'évaluation, des séminaires et des publications. Son journal « Voluntary Action » fournit un forum pour des discussions informelles sur le bénévolat au travers d'articles pluridisciplinaires. L'IRV a participé au groupe de travail sur les enjeux du bénévolat/volontariat pour les jeunes (2000) et a travaillé sur les moyens d'intégrer socialement et économiquement les jeunes (notamment les plus défavorisés) par le biais du bénévolat. L'IRV a également participé au "Guide pratique sur les moyens de mesurer le bénévolat" élaboré, à l'occasion de l'année internationale du bénévolat/volontariat en 2001, à l'initiative de l'*Independent Sector* et des Volontaires des Nations Unies.

II. Immigration et politiques d'intégration en France

Chaque année, deux rapports officiels permettent d'avoir un panorama clair et précis de la situation de l'immigration en France :

- Le rapport d'activité de la Direction de la Population et des Migrations (DPM) ;
- Le rapport du Haut conseil à l'intégration : une facette statistique et un accent sur un thème particulier ; le rapport 2001 s'est intéressé à la place des Français d'origine étrangère et originaires des DOM-TOM dans le monde du travail.

Le rapport 2000 de la Direction de la Population et des Migrations ¹

La France est dans une situation atypique par rapport à beaucoup de ses voisins européens : sa population et sa population active s'accroissent et le niveau de chômage reste encore élevé dont un nombre important d'étrangers ou de jeunes d'origine étrangère.

Sa stratégie en matière d'encadrement des flux migratoires s'articule autour de deux axes prioritaires : la lutte contre l'immigration clandestine ; l'accueil et l'intégration des immigrés réguliers.

Face aux besoins de main d'œuvre dans certaines branches professionnelles, la DPM a entrepris avec le commissariat général au plan un travail de fond sur l'interface migration/économie.

Les conflits des Balkans, la déstabilisation politique et économique de l'Asie centrale, des pays de l'ex-URSS et de l'Afrique, se sont traduits par une augmentation forte de la demande d'asile (un quasi doublement des demandes : 22 375 dossiers déposés en 1998 contre 40 000 en 2000). Un plan Asile 2000 a été

¹ Paris, novembre 2002.

adopté par le gouvernement français pour faire face à la progression de la demande d'hébergement d'urgence ou à la protection juridique et sociale des mineurs étrangers isolés pour lesquels un projet d'accueil et d'orientation a été conçu.

En mars 2000, la DPM a organisé les Assises nationales de la citoyenneté qui se sont tenues à la Grande Arche de la Défense. Des jeunes issus de l'immigration se sont exprimés sur les discriminations dont nombre d'entre eux s'estiment victimes : orientation scolaire, difficulté d'accès aux stages en entreprise, contrôles excessifs menés par les administrations, le risque d'enfermement dans certains quartiers mais surtout le problème de l'emploi.

Un numéro d'appel gratuit, le 114, sur les discriminations raciales a été mis en place en mai 2000. Sa gestion est assurée par l'opérateur Sida-Info-Service ; près de 20 000 appels utiles ont été transférés aux écoutants en 2000 ; près de 6 000 fiches ont été transmises aux secrétariats des commissions d'accès à la citoyenneté (CODAC) chargés de traiter les signalements. L'emploi, la vie professionnelle et la formation représentent le premier motif d'appel (38% des appels) suivis par la vie sociale et le voisinage (12%), le logement, l'accès aux lieux de loisirs et de vacances et les relations avec les forces de l'ordre (environ 10% chacun).

Quelques données (dernier recensement de 1999) :

- 3 263 000 **étrangers résidant en France** métropolitaine en 1999 contre 3 597 000 en 1990 ;
- 4 309 000 **immigrés** en 1999 soit 7.4% de la population française ;
- en 1962, un étranger sur deux était italien ou espagnol, depuis 1975 les Portugais sont la nationalité la plus représentée (571 000) ; les personnes originaires d'Algérie sont désormais plus nombreuses que les personnes originaires du Portugal (respectivement 576 000 contre 571 000) ;
- la tendance à la naturalisation paraît s'affirmer chez les personnes originaires du Maghreb (les 2/3 des immigrés tunisiens se sont fait naturaliser) mais les Asiatiques sont les plus prompts à franchir le pas (61% des immigrés cambodgiens et 74% des immigrés vietnamiens) ;
- les nouvelles vagues d'immigration viennent désormais plus de l'Afrique noire, subsaharienne, que de l'Afrique blanche : 400 000 immigrés natifs d'Afrique subsaharienne en 1999 soit 43% de plus qu'en 1990 ;
- En 2000, on compte 102 000 réfugiés statutaires majeurs et 30 000 mineurs ;
- Les populations européennes représentent 27.3% des demandeurs d'asiles (Yougoslavie, Turquie, Moldavie et Russie) ;
- la demande d'asile asiatique représente 36% des demandes (Chine et Sri Lanka) ; la demande africaine représente 33.8% (ex-Zaïre, Congo Brazzaville, Mali et Mauritanie) ;
- La population active étrangère compte 1 577 638 personnes soit 6% de la population active totale ; le taux de chômage des étrangers demeure deux fois supérieur à celui des Français (20.8% contre 9.4%).

Le rapport 2001 du Haut Conseil à l'Intégration ²

Depuis 1990, le Haut Conseil à l'intégration est chargé d'une mission de coordination, d'harmonisation et de production des statistiques sur l'immigration et l'intégration. Son rapport annuel est consacré à l'analyse des flux migratoires et des flux d'acquisition de la nationalité française. Sont donc présentées des statistiques de statuts et de titres de séjour accordés pendant une année donnée.

Le rapport distingue :

- les séjours à vocation temporaire qui ne sont pas destinés à s'établir durablement en France : travailleurs saisonniers, CDD européens, détenteurs d'une autorisation provisoire de travail, demandeurs d'asile, étudiants, titulaires des nouveaux titres « professions artistiques et culturelles » et « scientifiques » ;
- les séjours à vocation permanente : personnes bénéficiant d'un titre d'une durée d'un an ou plus (réfugiés, familles, travailleurs) , traditionnellement elle résulte de trois motifs : les relations familiales (regroupement familial, familles de Français, familles de réfugiés) ; le travail (travailleurs salariés et actifs non salariés) ; l'asile (réfugiés statutaires et asile territorial).

Le dernier rapport souligne la poursuite du mouvement de hausse de l'immigration à vocation permanente observé depuis 1997. L'accroissement des familles de Français ou d'étrangers hors regroupement familial explique la hausse des nouveaux séjours permanents. Les personnes concernées par le regroupement familial sont originaires aux deux tiers d'Afrique, le Maghreb représentant plus de la moitié des bénéficiaires (57%). Les ressortissants africains représentent 43% des travailleurs permanents (Maroc, Algérie, Liban, Etats-Unis et Japon sont les cinq premières nationalités recensées).

Pour l'immigration à vocation temporaire, les demandes d'asile, les travailleurs à séjour temporaire et le nombre d'étudiants sont en augmentation nette. Le visa de long séjour appelé visa d'établissement est principalement demandé aux personnes sollicitant une carte de séjour. En particulier, le nombre de visas « étudiants » a plus que doublé de 1998 à 2001.

En revanche en 2001 le nombre des acquisitions de la nationalité est en baisse tous modes d'acquisition confondus. On compte, en 2001, 64 595 acquisitions de la nationalité française par décret contre 77 478 en 2000 soit une baisse de 16.6% qui concernent aussi bien les naturalisations que les réintégrations.

Notions d'immigration : insertion, intégration, assimilation

Assimilation³ : aboutissement supposé ou attendu d'un processus d'intégration de l'immigré tel que celui-ci n'offre plus de caractéristiques culturelles distinctes de celles qui sont censées être communes à la majorité des membres de la société d'accueil. L'assimilation est souvent présentée comme une exigence propre au

² Groupe permanent chargé des statistiques, Paris, novembre 2002.

³ Dossiers en ligne de la Documentation française, Paris, octobre 2002

modèle « français » d'intégration. Le défaut d'assimilation se traduit notamment par l'incapacité à maîtriser l'usage courant de la langue nationale ou un statut matrimonial incompatible avec l'ordre juridique français (polygamie).

Codéveloppement⁴ : les migrants sont des vecteurs de codéveloppement. La politique de codéveloppement « n'a pas pour but de favoriser le retour des immigrés chez eux s'ils n'en ont pas la volonté. Au contraire, leur présence légale en France est précisément la condition de l'aide efficace aux pays d'origine. Elle n'a pas non plus pour objectif la venue de nouvelles migrations, parce qu'elle ne prône en aucun cas l'ouverture tous azimuts des frontières. Elle vise surtout à renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux. La politique de codéveloppement signifie que l'intérêt partagé de la France et des pays d'origine est de faire de l'immigration un vecteur de développement

Coopération⁵ : la politique de coopération est une politique d'Etat à Etat, bilatérale, dans laquelle les relations d'échange participent de l'intérêt bien compris de chacun.

Etranger⁶ : personne qui ne possède pas la nationalité française et qui réside en France à titre provisoire (cartes de séjour) parfois en situation irrégulière.

Immigré⁷ : personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité pour s'établir sur le territoire français de façon durable. La notion d'immigré est plus vaste que celle d'étranger puisque par convention elle recouvre les personnes résidant en France métropolitaine et nées étrangères à l'étranger, qu'elles aient ou non acquis la nationalité française.

Intégration⁸ : processus et politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en œuvre, inscrit dans la durée, qui se traduit par une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées (liberté des personnes, laïcité de la vie publique, solidarité) , sur la base de droits égaux et de devoirs communs.

Organisation de solidarité internationale (OSI) ou organisation non gouvernementale (ONG) : association, loi de 1901, dont le champ d'intervention concerne des pays en voie de développement

Réfugié⁹ : toute personne répondant aux définitions de l'article 1er de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative aux statuts des réfugiés i.e toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions

⁴ Sami Naïr, Un nouveau regard sur l'immigration, 1997.

⁵ Ibidem

⁶ Inspection générale des affaires sociales (IGAS), *Rapport sur les immigrés vieillissants*, rapport n°2002 126, novembre 2002.

⁷ Dossiers en ligne de la Documentation française, Paris, octobre 2002 et Inspection générale des affaires sociales (IGAS), *Rapport sur les immigrés vieillissants*, rapport n°2002 126, novembre 2002.

⁸ Dossiers en ligne de la Documentation française, Paris, octobre 2002

⁹ Ibidem.

politiques se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de sa crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté.

Les acteurs de l'immigration en France

La **Commission des Recours des Réfugiés (CRR)**¹⁰ est avec l'OFPRA l'organisme compétent pour accorder le droit constitutionnel d'asile en France, les droits et avantages qui lui sont attachés sont les mêmes que ceux octroyés aux réfugiés conventionnels (attribution d'une carte de résident de dix ans renouvelable).

Le **Conseil national pour l'Intégration des populations immigrées (CNIPI)**¹¹ : a été créé en 1984 auprès du ministre chargé de l'Intégration. Il est composé de 60 membres dont 14 personnes issues de l'immigration et appartenant au monde associatif.

La **Direction de la Population et des Migrations**¹² a été créée en 1966 au sein du Ministère en charge des problèmes de la population (actuellement au sein du Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité). Elle traite des questions relatives à l'accueil et à l'intégration des immigrés.

Le **Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles** a été rebaptisé en 2001 **Fonds d'Action et de Soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD)**¹³. Etablissement public administratif sous la tutelle de la DPM, il a pour mission d'œuvrer à l'intégration de l'ensemble des immigrés et de leurs familles en suscitant et en accompagnant dans tous les domaines (logement, formation, santé, éducation, culture, loisirs...) les actions susceptibles d'y contribuer.

Le **Haut Conseil à l'Intégration (HCI)** est placé auprès du Premier Ministre. Institué en 1989. Il a pour mission de donner son avis et de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère. Il publie un rapport annuel qui se concentre sur une thématique particulière de la politique d'intégration.

Le **Haut Conseil de la Population et de la Famille (HCPF)** , placé sous la présidence du Président de la République, est chargé d'éclairer celui-ci ainsi que le gouvernement sur les problèmes démographiques et leurs conséquences à moyen et long termes dans les domaines de la fécondité, du vieillissement et des mouvements migratoires et sur la politique familiale.

¹⁰ Bourgeois (Frédérique), Helly (Denise), « Une recherche comparative : politiques d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire », *Cahiers de recherche de la MIRE*, n° 12, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), août 2001

¹¹ Dossiers en ligne de la Documentation française, Paris, octobre 2002.

¹² Ibidem

¹³ Ibidem

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est un établissement public placé sous l'autorité du Ministère des Affaires Etrangères. Il a pour mission d'exercer la protection juridique et administrative des réfugiés et apatrides et d'assurer l'exécution des conventions, accords ou arrangements internationaux intéressant la protection des réfugiés en France et notamment la Convention de Genève. Il accorde ou rejette les demandes de reconnaissance du statut de réfugié. Ses décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission des recours des réfugiés.

L'Office des Migrations internationales (OMI) créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945 sous l'appellation d'Office National d'Immigration a été rebaptisé en 1988. Etablissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère des affaires sociales, il a le « monopole de l'introduction en France de travailleurs étrangers ». Il s'occupe également des opérations de recrutement en France des travailleurs de toutes nationalités pour l'étranger ainsi que de l'expatriation organisée des Français à l'étranger.

Le **Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE)**, fondé en 1926 sous forme d'association, reconnue d'utilité publique en 1932, est chargé par l'Etat, les collectivités locales et le FASILD d'assurer un service social spécialisé à destination des immigrés et des réfugiés.

III. Panorama sur le bénévolat en France

Le bénévolat n'est pas un phénomène isolé en France. La population bénévole a été étudiée de manière systématique en France depuis le début des années 90.

« Quels que soient leur taille, leur activité, leur aire d'intervention, leur âge , leurs ressources, leur degré de professionnalisation, les associations ont recours au travail bénévole »¹⁴.

Grâce aux études réalisées régulièrement depuis le début des années 1990 pour la Fondation de France¹⁵, on connaît l'évolution du nombre de bénévoles en France. Elle est la suivante : en 1990, 7,9 millions soit 19% des Français âgés de plus de 18 ans ; en 1993, 9,1 millions (soit 21% de cette même population) ; en 1996, 10,4 millions (soit 23,4%).

L'enquête Matisse-LES réalisée auprès des associations en 1999 estime à 14.5 millions le nombre de bénévoles déclarés actifs par les associations ; un bénévole pouvant être actif dans plusieurs associations. Ce dernier résultat est compatible avec celui proposé par l'enquête LES-Institut de Sondage Lavalie (ISL) pour la Fondation de France (1996). En 2003, le nombre de bénévoles actifs en France est de 12,5 millions.

¹⁴ Tchernonog (Viviane), *Logiques associatives et financement du secteur associatif*, ADDES, Paris, juin, 2001

¹⁵ Archambault (Edith) avec Bon (Christine), Le Vaillant (Marc) et Boumendil (Judith), « Les dons et le bénévolat en France », Laboratoire d'Economie sociale - Université de Paris I- Institut de sondage Lavalie, pour la Fondation de France, Paris, 1991-1994-1997

Plus précise, l'estimation du volume horaire réel du travail bénévole à partir du volume annuel horaire du travail bénévole dans les associations indique, selon l'enquête Matisse-LES-CNRS (1999), un nombre de bénévoles en équivalent temps plein de l'ordre de 716 000 emplois équivalent temps plein. En 1997, l'enquête LES-ISL-Fondation de France estimait à 1 116 000 emplois en équivalent temps plein le travail bénévole total ; 955 000 emplois en équivalent temps plein si l'on exclut les églises et les associations professionnelles.

Ce qui différencie les deux enquêtes, c'est l'estimation du nombre moyen d'heures de travail effectué chaque mois par un bénévole : 23 heures pour l'enquête LES-ISL-Fondation de France (1997) ; 8 heures de travail mensuel par association pour l'enquête Matisse-LES (1999). Dans le premier cas, les bénévoles étaient interrogés directement ; dans le second cas ce sont les associations qui ont répondu. Il y aurait donc une différence d'appréciation du temps consacré au bénévolat par les protagonistes (bénévoles et associations). Il se peut aussi qu'entre 1996 et 1999, le volume de travail bénévole ait baissé. Chaque bénévole consacre moins de temps à son engagement ; le temps libre est plus concurrencé par d'autres activités de loisirs. Cette hypothèse est vérifiée dans d'autres pays européens (Royaume-Uni ou Pays-Bas) pour le bénévolat des jeunes.

La destination du bénévolat selon les domaines d'activité est la suivante, selon l'enquête de LES-ISL-Fondation de France (1997) : sports et loisirs (33%) ; services sociaux (14%) ; culture et arts (10 %) ; éducation et recherche (8%) ; environnement (8%) ; églises (8%) ; associations professionnelles (6%) ; autres (12%). Une étude réalisée en 1991 par l'Equipe de socio-économie associative et coopérative (ESEAC)¹⁶ indiquait que cinq domaines d'activité regroupaient plus de 95% de bénévoles : le caritatif et l'humanitaire (28,5%) ; le sport, les loisirs, la jeunesse et la culture (26%) ; la défense des intérêts (environnement, consommateurs, droits de l'homme...) (23,5%) ; la santé et les services sociaux (21%) .

L'enquête Matisse-LES (1999) propose une répartition du travail bénévole en équivalent temps plein ; ce n'est pas le nombre de bénévoles qui importe mais le travail qu'ils fournissent aux associations dans lesquelles ils interviennent : les sports (28.1% du volume de travail bénévole total) ; les loisirs, l'éducation populaire, le tourisme social (16.0%) ; la culture (13,5%) ; l'action sociale (13,1%) ; les associations d'opinion, d'expression, de défense des intérêts (10,8%) ; l'éducation, la formation, l'insertion (6.4%) ; l'action caritative et humanitaire (5,4%) ; la santé (4,2%) ; la défense d'intérêts économiques, le développement local (1,8%) ; autres (0,7%).

Toutes les études tombent d'accord sur le fait qu'une part importante du travail bénévole a bénéficié aux secteurs sportif, culturel et de loisirs. En milieu rural, souligne l'enquête LES-ISL-Fondation de France (1997), ces activités sont au cœur de l'animation locale. Une enquête menée dans la Sarthe¹⁷ pour la délégation

¹⁶ Demoustier (Danièle) et Saparelli (François), « Les organismes privés sans but lucratif au service des ménages », ESEAC, Institut d'Etudes politiques, Grenoble, 1991-1992

¹⁷ Pujol (Laurent), « Enquête pour Familles rurales dans le département de la Sarthe », XIIème colloque de l'ADDES, Paris, 1996

départementale de Familles rurales, la plus importante du département, confirme ce constat. L'action de Familles rurales contribue notamment à réduire la tendance au dépeuplement des campagnes. Son objet est de défendre les intérêts moraux et matériels des familles . Concrètement elle propose toute une série de services pratiques qui vont des activités familiales, culturelles et sportives au maintien à domicile des personnes qui ne peuvent se déplacer.

La majeure partie du travail bénévole a bénéficié aux associations qui fonctionnent sans salarié mais 20% du travail bénévole (soit 2 millions de bénévoles) a bénéficié à des associations faisant appel à des professionnels salariés. Ce sont des acteurs non négligeables de l'association qui sont amenés à travailler de concert avec les bénévoles.

Pour des raisons de « tabou, prétendument républicain » selon l'expression du Haut Conseil à l'Intégration¹⁸, il n'est pas possible dans les enquêtes nationales, « même à des fins purement statistiques et sous le couvert de l'anonymat » d'isoler la part des immigrés dans les populations étudiées, par exemple la population bénévole. Il n'est donc pas possible d'apprécier le taux d'engagement de populations immigrées et réfugiées dans les associations. L'outil statistique ne permet pas d'isoler ces catégories pourtant, souligne le rapport du HCI, « la statistique est un outil puissant au service de la construction de politiques publiques et leur évaluation ». Le HCI recommande donc de créer un observatoire spécifique.

Si le droit d'association est reconnu à tout citoyen sur le sol français depuis la loi Waldeck Rousseau du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, ce droit a pu être plus restrictif à l'égard des populations étrangères.

Un décret-loi du 12 avril 1939 portant statut particulier des associations étrangères et associations composées d'étrangers stipule qu'aucune association ne peut se former, ni exercer son activité en France sans autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur. L'autorisation peut être accordée à titre temporaire ou soumise à un renouvellement périodique. Elle peut être subordonnée à l'observation de certaines conditions par décret. Elle peut être retirée, à tout moment, par décret.

En 1948, l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies proclame universellement le droit de s'associer librement. C'est une référence pour le droit français.

Cette liberté de réunion et d'association est à nouveau consacrée par l'article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales , signée le 4 novembre 1950, publiée en France par le décret du 3 mai 1974.

Un autre texte international de portée contraignante pour les Etats signataires, garantit le droit de s'associer librement : c'est l'article 22 du Pacte relatif aux droits civils et politiques signé le 16 décembre 1966.

¹⁸ Haut conseil à l'intégration, *Les parcours d'intégration*, la Documentation française, Paris, 2002.

En 1971, par décision du 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel censure l'essentiel du projet de loi Marcellin qui tendait à réformer la liberté d'association en la soumettant à un mécanisme d'autorisation préalable, et fait de la liberté d'association un principe à valeur constitutionnelle, un des principes fondamentaux affirmés par le préambule de la Constitution.

En 1981, la loi du 9 octobre abroge les discriminations à l'encontre des étrangers introduites par le décret-loi de 1939 et rétablit ainsi la liberté d'association dans sa plénitude de principe et sa généralité.

IV. Recherches et études sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques

Seules des données sur des associations qui déclarent ouvertement regrouper des populations immigrées et/ou s'adresser à des populations immigrées sont disponibles. Plusieurs thématiques ont été traitées : associations de l'immigration, associations de migrants et co-développement, organisations de solidarité internationale pour les migrants, le rôle joué par les associations dans la scolarisation des enfants de migrants et face au vieillissement des populations immigrées (particulièrement les travailleurs immigrés retraités et isolés), enfin le rôle des associations en matière d'accueil de réfugiés.

Les associations de l'immigration¹⁹

Le guide pratique de l'intégration a traité des associations regroupant des populations issues de l'immigration qu'il appelle « associations de l'immigration » dans une deuxième partie consacrée aux domaines de l'intégration.

Il note qu'au cours des vingt dernières années, le développement des associations locales a souvent été encouragé par les collectivités locales et les pouvoirs publics au nom de la décentralisation et de la démocratie participative.

Dans les quartiers caractérisés par une présence importante de populations étrangères ou d'origine étrangère, les associations ont contribué très largement à répondre aux besoins sociaux et culturels non couverts.

Le guide note que l'on connaît assez mal les mouvements associatifs issus de l'immigration : la place qu'elles occupent dans le mouvement associatif en France leur rôle en matière de mixité ou au contraire de repli identitaire, leur participation aux politiques publiques.

Pour répondre à ces questions, l'ADRI, le Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et le Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI) ont organisé des séminaires en 2001 portant sur l'état des lieux des associations de l'immigration et leurs relations avec les pouvoirs publics.

¹⁹ Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), *Guide pratique de l'intégration*, La Documentation française, Paris, 2002

Le guide pratique de l'intégration fait également référence à plusieurs études ou articles concernant les associations regroupant des populations issues de l'immigration :

- *Les associations « beur » et « immigrées, leurs leaders, leurs stratégies*, par Catherine Withol de Wenden, *Regards sur l'actualité*, février 1992 ;
- *Dix ans de liberté associative pour les étrangers en France – Une citoyenneté inachevée ?* Fonda, La Tribune Fonda, n°92, décembre 1992,
- *Associations généralistes et intégration*, Fonda, La Tribune Fonda, n°121, novembre 1996,
- *Associations de proximité et processus d'intégration*, par Bernard Eme, Gérard Neyrand, CIMERSS, CRIDA-LSCI, Paris, DPM, 1997 ;
- *Jeunes d'origine maghrébine dans l'espace associatif et politique* par Dominique Baillet, *Migrations sociétés*, n°66, novembre-décembre 1999 ;
- *Dossier : immigration et mouvement associatif*, *Migrations société*, n°72, novembre-décembre 2000 ;
- *Dossier : Vie associative, action citoyenne*, *Hommes & Migrations*, n°1229, janvier-février 2001

Il est intéressant de noter que sur 18 références, seulement 7 concernent vraiment les associations issues de l'immigration ; les autres sont des références générales sur les associations.

Associations de migrants et co-développement²⁰

L'importance des ONG et des associations est soulignée par Sami Nair car elles apportent « solidarité, innovation citoyenne, pratiques d'échanges culturels, soutien aux migrants, sensibilisation de l'opinion publique en France ». Elles sont le lieu d'« expérimentations démocratiques dans des pays comme le Mali, le Sénégal, le Maroc, la Tunisie ». Elles contribuent à apporter cohésion sociale et paix civile dans ces pays.

Les initiatives individuelles des migrants ont été renforcées par l'émergence des associations de migrants (issues du Mali, du Sénégal, des pays du Maghreb). Elles ont été encouragées par différents services de l'Etat : ministère des Affaires étrangères, secrétariat d'Etat à la Coopération, ministère des affaires sociales (Direction de la Population et des Migrations) et Fonds d'action sociale (FAS) et par les organismes de solidarité internationale.

Premier type d'action : l'aide eu retour. Un programme expérimental mis en place en 1994/1995 par le Direction de la Population et des Migrations avec le secrétariat d'Etat à la Coopération : le programme développement local migration (PDLM). Il consiste à aider financièrement et à conseiller les migrants désirant réaliser un projet d'activité lors de leur réinsertion, volontaire ou non, dans leur pays d'origine. Cette expérience a permis de constituer un cadre de référence pour la sélection de projets

²⁰ Sami Nair, *Un nouveau regard sur l'immigration*, 1997

par des comités de pays constitués sur une base partenariale et de proposer un dispositif d'accompagnement impliquant les compétences locales.

Depuis plusieurs années, les associations de migrants multiplient les activités de développement dans les pays d'origine. Cette dynamique est soutenue par les organisations de solidarité internationales (OSI). La commission Coopération Développement (Cocodev) a créé un groupe de travail ad hoc dans ce domaine. Dans ce cadre, l'Etat propose aux collectifs d'associations de solidarité internationale une réflexion commune sur la manière de privilégier les projets associatifs qui s'inscrivent dans ces actions de coopération.

Organisations de solidarité internationale pour les migrants (OSIM)²¹

Dans le dernier Bilan de la vie associative, publié en janvier 2003, une partie est consacrée aux associations de migrants et leur rôle dans l'intégration et la solidarité internationale.

L'étude souligne que si l'immigration a été un facteur de diversité socioculturelle, elle a posé des problèmes d'intégration et d'insertion. Cette dimension a été prise en compte par trois acteurs publics : l'office des migrations internationales (OMI), le fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FASTIF) et par la Direction de la population et des migrations (DPM).

Dès les années 60, les immigrés ont commencé à se constituer en associations de fait pour des actions d'intégration, d'insertion, de défense de leurs droits, de citoyenneté. Selon le rapport du CNVA, les « notions de vie associative, de type loi de 1901, de projet associatif ou de mise en œuvre du projet associatif » ne s'imposeraient pas d'emblée aux migrants. Ils découvriraient cette loi et sa portée en arrivant en France. En effet, dans la majorité des pays dont sont originaires les migrants, la législation régissant les associations est quasi inexistante. Elle serait, quand elle existe, « bafouée » et « confisquée » par les autorités dans certains pays du Sud. Pourtant le rapport souligne que « la vie associative est la base de la société, en particulier en Afrique ».

Une étude confiée par la Commission coopération développement (Cocodev) au Groupe de recherche et d'études migration et transformation sociale (GREM), en 2000, a permis d'identifier dix types d'organisations de solidarité internationale de migrants (OSIM) : les associations communautaires, les associations culturelles, les associations d'appui, les associations de femmes, les associations de jeunes, les associations nationales, les associations professionnelles, les associations régionales, les associations villageoises et les fédérations. Ce premier essai de classification serait contestable selon les représentants des OSIM au CNVA. En particulier le qualificatif de « communautaire » renvoie à une acception ethnique ou multiethnique alors que les associations classées sous cette rubrique seraient mieux définies en référence à la nature de leur activité (sensibilisation, appui, représentation, réalisation d'ouvrages). Seules les catégories « associations de jeunes » et « associations de femmes » semblent pertinentes dans la typologie qui a

²¹ CNVA, Bilan de la vie associative 2000-2002, Paris, 2003

pourtant le mérite d'exister, ce que ne soulignent pas ses détracteurs. Les critiques formulées soulignent la diversité et la complexité du milieu associatif issu de l'immigration ; c'est une caractéristique propre à toutes les associations qui répugnent souvent à toute classification. Une proposition faite par le rapport du CNVA est qu'une étude réalisée par les migrants eux-mêmes ou leurs partenaires institutionnels serait indispensable pour améliorer l'identification et la classification des différents types d'associations que représente le monde associatif des migrants.

La principale caractéristique des OSIM réside dans la prépondérance de l'activité bénévole, souligne le rapport. Elles disposent rarement de locaux propres. Ce n'est pas le manque de compétences professionnelles, mais de moyens financiers, qui explique cette faible professionnalisation des OSIM. Ces associations particulières ont souvent un double objectif : d'abord contribuer à l'intégration et l'insertion professionnelle des populations immigrées en France ; parfois prolonger en France des organisations de base des sociétés civiles du Sud. L'action des OSIM « s'appuie sur des dynamiques de solidarité internationale pour amorcer ou renforcer des démarches d'intégration citoyenne en France ou inversement ». Si l'utilité de leur action est reconnue, ces associations souffrent d'un faible niveau de structuration, parce qu'elles sont plutôt jeunes (moins de vingt ans) et assez isolées (elles échappent notamment aux dispositifs de cofinancement existants).

La spécificité de leur apport est « à la fois un atout et une source d'exclusion » : la question n'est pas, selon le rapport du CNVA, de savoir si le migrant « est plus ou moins bien placé qu'un autre acteur pour agir dans son pays » mais « en quoi son implication est différente et comment cette différence est perçue comme valeur ajoutée ». La question de la représentativité des OSIM est centrale.

Le rôle des associations pour la scolarisation des enfants de migrants ²²

Un rapport remis au ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche sur la scolarisation des élèves non-francophones nouvellement arrivés en France, souligne le travail réalisé par les « plate-formes d'accueil » qui rassemblent établissements scolaires, institutions sociales (notamment CNAF et CAF) et milieu associatif ; initiatives qui doivent être fortement encouragées. En effet elles permettent une ouverture qui assure une meilleure intégration de l'enfant dans d'autres groupes sociaux (clubs de sport, musique, maison de quartier et autres activités collectives extra scolaires), créant ainsi une situation propice à l'apprentissage de la langue française, la socialisation et l'insertion dans l'environnement local.

Le rapport souligne que l'académie de Créteil est particulièrement concernée par la question de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France puisqu'elle en accueille un grand nombre, particulièrement dans le département de la Seine Saint Denis. Le rôle du CEFISEM, placé sous l'autorité du recteur et hébergé par l'IUFM, est à développer. Outre la participation à de nombreux groupes de travail et de réflexion et aux structures d'accueil (avec des associations intervenant dans le

²² Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche, Les modalités de scolarisation des élèves non-francophones nouvellement arrivés, Paris, mai 2002.

champ para-scolaire) , le CEFISEM remplit des tâches d'accueil et d'accompagnement des personnels, d'information et surtout de formation.

Ce rapport met en évidence une dimension essentielle de l'action du bénévolat des migrants et des minorités ethniques : celle de passerelle entre l'institution et les familles par le biais des associations para-scolaires mais aussi d'alphabétisation (pour les migrants adultes).

Le vieillissement des populations immigrées : un problème auquel seront confrontées les associations de migrants²³

Un rôle à prévoir pour les associations de migrants : le problème de vieillissement des populations immigrées, particulièrement les travailleurs immigrés, isolés, restés en France

Ce rapport s'est concentré sur les étrangers isolés, en situation régulière, vivant en foyers, en hôtels garnis et/ou meublés. Cette population est masculine, originaire des pays du Maghreb, issue des vagues d'immigration des « trente glorieuses ». Arrivée à l'âge de la retraite, elle reste en France dans des conditions difficiles.

La population étrangère, toutes nationalités confondues, vieillit mais le vieillissement est surtout marqué pour les populations originaires du Maghreb.. En 1999, on recensait 3.25 millions d'étrangers dont 537 000 âgés de plus de 60 ans.

Selon les statistiques des Foyers de Travailleurs migrants (FTM), le phénomène est encore plus accentué (le nombre total de résidents a baissé de 22% entre 1990 et 1999 alors que celui des plus de 60 ans a augmenté de 107% (10 150 en 1990 à 21 000 en 1999).

La SONACOTRA (structure qui accueille la proportion la plus importante de travailleurs migrants) gère un effectif constant de 64 000 résidents. Les 60 ans et plus sont passés de 7% en 1990 à 28% en 2001 ; 85% sont originaires du Maghreb et surtout d'Algérie.

La situation va culminer au cours de la décennie 2010-2020. Une certaine stabilisation devrait s'opérer ensuite puis une diminution de la population concernée. Il s'agit d'un phénomène de transition démographique. Les prospectives prévoient le vieillissement de certaines autres populations : femmes seules maghrébines, Africains du sud Sahel.

Ayant exercé pour la plupart des métiers peu qualifiés, précaires, souvent dans des secteurs d'activité caractérisés par une propension au travail non déclaré et par un taux élevé d'accidents du travail, carrières erratiques, alternance de périodes d'activités et de chômage expliquent la modestie des ressources des actifs puis des retraités. Une mauvaise maîtrise de la langue ajoute à la complexité administrative et juridique.

²³ Inspection générale des affaires sociales (IGAS), *Rapport sur les immigrés vieillissants*, rapport n°2002 126, novembre 2002

Les prestataires étrangers de l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse (ASFSV) sont surreprésentés. Les centres communaux d'action sociale (CCAS) en partenariat avec des associations permettent de faciliter l'accès aux services publics des immigrés.

Le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) a pris conscience du vieillissement des immigrés à travers des politiques d'accompagnement social de cette population dans les foyers et le travail autour de la mémoire.

L'association Accueil et Formation (AFTAM) a défini dans son projet associatif des orientations qui prouvent son implication dans la problématique du vieillissement des résidents de ses foyers : action de médiation sociale et d'accompagnement social, expérience de « chambres navettes ».

L'association Rhône Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) a pris en compte cette thématique dans la formation de ses équipes de terrain, dans la définition du projet social qui accompagne la transformation de foyers en résidences sociales. Dans son activité d'information des étrangers, l'association participe à une plate-forme inter-services dont l'activité principale est consacrée aux droits à la retraite.

L'association pour le logement des travailleurs (ALOTRA) a créé un espace « aînés » dans un foyer (écoute, accueil et aide individualisée des résidents âgés), a développé des actions de maintien à domicile ainsi que des actions de prévention de santé.

L'association service social familial migrants (ASSFAM) traite de la thématique des immigrés âgés au travers de ses permanences d'accueil . Elle a conduit des activités individuelles d'accès aux droits sociaux en direction de ces populations et favorise les études sur la mémoire pour favoriser la reconnaissance e d'une identité.

En 2000, le comité national des associations du réseau d'accueil (CLARA) a réalisé une étude avec le soutien du FAS sur l'accueil des migrants de plus de 50 ans et ses associations adhérentes (22 dans 19 départements). Des actions spécifiques y sont décrites comme l'interprétariat téléphonique, l'accompagnement linguistique, l'accompagnement pour l'accès aux droits...La problématique commune pour les migrants de plus de 50 ans est de traiter les besoins, les difficultés et les souffrances de cette population..

Le rôle des associations pour l'accueil des réfugiés²⁴

Un programme de recherches sur le thème des circulations migratoires, financé par le Fonds d'action social (FAS) devenu FASILD (Fonds d'action social, d'intégration et de Lutte contre les Discriminations), lancé en 1999 par la Mission de recherche MIRE de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), avec la Direction de la Population et des Migrations et le FAS, était destiné à renouveler les approches des questions d'immigration traités de manière quasi-exclusives depuis 1975 à travers la thématique de l'intégration.

Une première recherche s'est attachée à une approche comparative franco canadienne d'une population particulière : les réfugiés Kosovars. La question des circulations migratoires était prématurée au moment de l'enquête qui fournit néanmoins des pistes de réflexion sur les conditions d'émergence de ces circulations.

Quelque 105 000 Kosovars ont été évacués des camps de Macédoine, en 1998 et 1999, vers les pays de l'OTAN, dans le cadre d'une opération du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) en ami 1999.

L'objet de la recherche a consisté à comparer les interventions publiques mises en œuvre pour accueillir ces réfugiés dans deux pays ayant accepté de les recevoir : la France (8 300 réfugiés accueillis) et le Canada (7 330). Nous ne retiendrons que les conclusions françaises et le rôle joué par les associations dans cette politique d'accueil.

En France la politique d'asile est généralement incluse dans la politique générale d'immigration, relativement dissuasive et restrictive avec la mise en place de mesures limitant l'accès au territoire, la restriction des possibilités d'aide matérielle, de formation et d'emploi et la réforme de l'Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA). La plupart des demandes sont jugées irrecevables (80%) et les candidats déboutés demeurant sur le sol français deviennent des clandestins.

Depuis 1998, la France dispose de trois types de droit d'asile :

- L'asile conventionnel (Convention de Genève) donne droit à une carte de résidence de dix ans renouvelable et une aide est octroyée pour la réunification familiale de ces réfugiés ;
- L'asile territorial, créé en 1998, est accordé de manière discrétionnaire par le ministère de l'intérieur si preuve est faite d'une atteinte à sa vie ou à sa liberté par des individus ou des groupes agissant hors du contrôle de la puissance publique (pas de protection possible par la Convention de Genève) ; une carte de séjour temporaire est délivrée avec droit au travail, valable un an et renouvelable ;

²⁴ Bourgeois (Frédérique), Helly (Denise), « Une recherche comparative : politiques d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire », *Cahiers de recherche de la MIRE, n° 12*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), août 2001

- L'asile constitutionnel, en vigueur depuis 1998, est accordé aux personnes persécutées en raison de leur engagement politique et leur défense des libertés (journalistes, intellectuels, artistes).

Depuis 1991, la France a également traité, en urgence, selon des procédures spécifiques, le cas des Albanais, des Algériens et des Kosovars. Le principe est celui du droit de séjour, accompagné du droit au travail et aux prestations familiales ainsi que la possibilité de présenter une demande d'asile conventionnel.

Malgré la réaction favorable envers les réfugiés kosovars émanant de la population (des candidatures spontanées furent très rapidement adressés au gouvernement qui avait mis en place un service téléphonique pour recueillir les offres), la France a tergiversé sur la question des réfugiés kosovars. Bien que les DDASS aient retenu entre 2000 et 2500 propositions d'hébergement, cette forme d'accueil n'a pratiquement pas été utilisée ; peu d'intervenants de terrain étaient convaincus de l'opportunité de cette formule d'accueil.

N'ayant jamais déployé de structures officielles recensant la capacité d'hébergement d'un nombre soudain et important de réfugiés, une cellule de crise fut constituée sous l'égide du Haut commissariat aux Réfugiés, en présence de plusieurs associations et de représentants des pouvoirs publics.

Au niveau local, les instances publiques, notamment les DDASS, relayées par les associations humanitaires ou caritatives, prirent en charge l'hébergement et l'accueil à plus long terme des réfugiés. Les pouvoirs publics mirent en place en moins de dix semaines un dispositif pouvant recevoir 8 000 réfugiés kosovars soit une capacité d'accueil supérieure à plus du double de celle du dispositif national d'accueil existant pour les demandeurs d'asile.

Les conditions d'accueil ont été très diversifiées selon les départements. Dans le Rhône, à Lyon en particulier, le milieu associatif s'est mobilisé car il détenait une forte expérience en matière d'accueil des réfugiés ainsi qu'une bonne connaissance du dossier « Kosovo », des demandeurs d'asile politique kosovars étant arrivés à Lyon depuis le début des années 90. Les pouvoirs publics (préfecture et DDASS) organisèrent le dispositif en collaborant avec diverses organisations (Croix Rouge, Médecins du Monde, SMUR, SAMU, cellule d'urgence médico-psychologique et Sapeurs pompiers). Les instances publiques ont ensuite confié la maîtrise de l'accueil et de l'aide à l'établissement à une association, Forum réfugiés, qui a assuré une mission de coordination globale technique, administrative et budgétaire pour le département du Rhône.

11 centres d'accueil ont été ouverts dans l'agglomération lyonnaise au sein des foyers Sonacotra et Aralis mais seulement 2 associations ont assuré le suivi des personnes accueillies : le Centre Pierre Valdo et Forum réfugiés. Ces deux associations ont privilégié deux types d'intervention : l'accès le plus rapidement possible des Kosovars à un logement autonome et au marché du travail. Leurs objectifs étaient de faciliter leur intégration pendant la durée de leur séjour en France et de réduire le coût de leur accueil pour les finances publiques. Il n'a

cependant pas été possible, dans le cadre de la recherche, d'évaluer le coût financier, social et politique de cette opération.

Un protocole d'accord entre les différents partenaires locaux (DDASS, DDE, CAF, services inter-administratifs du logement, offices HLM, associations) a été élaboré afin de proposer des logements autonomes aux réfugiés. Les associations signaient des contrats de sous-location avec les familles et leur proposaient un contrat d'accompagnement social.

L'objectif de l'assistance et de l'accompagnement accordés par les organismes publics et les ONG fut l'autonomie financière et sociale des réfugiés. L'accès à un revenu stable et à un logement dont ils pourraient assumer le coût semble le moyen et le signe de cette autonomie. L'aide des associations a été décisive en ce domaine. Les domaines couverts sont : la formation au français qui donne une priorité à l'expression orale et à l'adaptation sociale en abordant le domaine culturel, les codes sociaux et les fonctionnements administratifs, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle, prise en charge par le biais d'entretiens individualisés, suivi en matière de couverture sociale (prestations familiales, couverture maladie...), scolarisation des enfants, santé, démarches administratives, recherche de logement et apprentissage de la vie au sein d'un nouveau quartier, organisation de loisirs.

A Lyon, l'insertion sociale semble avoir été probante. Le contact personnel et constant avec les intervenants est un indicateur pour les réfugiés de la possibilité de tisser des liens personnels avec des non kosovars, hors de leur famille nucléaire ou élargie.

Des obstacles à l'insertion sur le marché du travail et une certaine désillusion face aux emplois offerts, durs et peu rémunérés, ont été mentionnés par les réfugiés kosovars. Pour une minorité seulement la barrière de la langue constituait un obstacle à l'entrée sur le marché du travail. Tous ne maîtrisaient pourtant pas le français (la majorité n'avait pas suivi avec assiduité les cours de français proposés) mais entre des stages linguistiques et un emploi, la majorité a opté pour le marché du travail. L'impossibilité pour les Kosovars de bénéficier du RMI a semble-t-il favorisé un retour à l'emploi plus rapide.

Aucun réfugié n'a évoqué la discrimination à l'égard des immigrants comme un facteur de difficulté ce qui contraste avec les propos recueillis généralement auprès des immigrants. L'incertitude sur le statut administratif rendait difficile d'envisager une intégration à long terme en France ; mais deux chefs de famille qui disposaient d'une carte de résidence de dix ans ont choisi sans ambiguïté de rester définitivement en France.

A Lyon, les associations qui ont assisté les familles durant les premiers 18 mois les encourageaient à s'autonomiser ; trouver un emploi constituait une préalable ; les familles avec des enfants scolarisés étaient aussi plus enclines à s'intégrer. Un facteur a semblé déterminant : une expérience en matière d'entrepreneuriat, souvent dans le commerce qui a permis « l'établissement d'une circulation migratoire ». L'intégration par le travail constitue un facteur décisif pour l'intégration dans la société française.

Quels sont les domaines d'intervention pour les bénévoles issus de l'immigration ?

Tous les champs de la vie associative sont évidemment ouverts aux populations issues de l'immigration. Certaines actions nous ont semblé plus caractéristiques des politiques d'intégration. Nous en avons recensé sept grandes catégories :

- L'apprentissage du français, l'accompagnement à la scolarité, les activités périscolaires (toutes actions financées par le FASILD) ; la maîtrise de la langue apparaît comme un préalable à toute bonne intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère ;
- Les actions culturelles (implications forte du FASILD et de l'ADRI) ; le plan d'éducation artistique et culturelle pour tous mis en place, pour cinq ans, en décembre 2000 par Catherine Tasca, ministre de la Culture, en partenariat avec l'Education nationale avait pour ambition de développer la place de l'art à l'école ; un soutien aux actions, hors temps scolaire a été développé, en particulier par le biais des associations, avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et les fédérations d'éducation populaire ;
- La médiation : elle est en voie de reconnaissance comme métier à part entière, elle a pour but de prévenir les petits conflits du quotidien par un travail d'écoute et de médiation entre les habitants et les institutions et entre les habitants eux-mêmes ;
- La formation et l'emploi : un travail est fait au niveau local, dans les missions locales et dans les associations pour développer des actions de parrainage ou de tutorat pour des jeunes et des moins jeunes issus de l'immigration ; les tuteurs ou parrains choisis le sont souvent à titre bénévole (retraités ou professionnels acceptant de suivre un jeune) ;
- L'accès au logement : des associations interviennent pour informer sur les démarches et possibilités d'aide, parfois servent d'intermédiaires entre les populations et les administrations ou les bailleurs ;
- La prévention et l'information en matière de santé : les populations immigrées, isolées, ne sont pas toujours informées des soins dont elles peuvent bénéficier ;
- L'information sur les droits : des consultations juridiques gratuites, proposées par des avocats ou des juristes bénévoles, sont également proposées aux populations issues de l'immigration.

V. Exemples de bonnes pratiques

Certaines actions menées par des associations ou des collectifs d'associations sont intéressantes car elles impliquent des bénévoles issus de l'immigration sur des thématiques spécifiques.

Le FORIM

La reconnaissance des OSIM par les pouvoirs publics et les acteurs de la solidarité internationale impliquait qu'elles fussent représentative « d'une identité, d'une base sociale, de type d'actions définies ». Une « structuration collective » semblait

nécessaire pour atteindre la « masse critique » pour être entendues, parler d'une seule voix et se présenter en interlocuteur cohérent des pouvoirs publics.

Installé le 8 juin 2000 par Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, le groupe Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration et développement (OSIM), au terme de 20 mois de travail, a décidé la création d'une plate-forme nationale dénommée Forum des organisations de solidarité issues des migrations internationales (FORIM).

Leur plan d'action pour 2002-2003 s'est articulé autour des points suivants :

- Un programme d'appui aux organisations de solidarité internationale issues des migrations (PRAOSIM) pour les aider dans leurs projets, notamment le montage financier ;
- Un observatoire, centre de ressources, communication (OCRC) qui soit une base de données et un centre de documentation pour les OSIM ;
- Un lieu d'échanges inter-OSIM et avec les pouvoirs publics pour identifier les dispositifs existants en matière d'intégration qui propose des rencontres thématiques, des formations (gestion et organisation de la vie associative, conception et montage de projets, accès aux dispositifs de cofinancement).

Les femmes relais

Au début des années 80 sont apparues, aux côtés des professionnels, des associations de femmes issues de l'immigration qui ont conduit des actions de proximité, mettant en relation des populations défavorisées avec les institutions, notamment pour les démarches administratives. Elles assurent des missions très variées. La fonction s'est organisée avec l'élaboration d'un référentiel-métier, un guide, une charte et un programme de formations. Le nouveau dispositif adultes-relais mis en place par le ministre délégué à la Ville offre une reconnaissance officielle aux femmes relais. Il prévoit la création de 10 000 postes sur trois ans, financés à 80% du SMIC par l'Etat. 1 000 bénévoles mais aussi des vacataires ou des emplois aidés travaillent dans les associations. Elles sont aidées par les médiateurs citoyens bénévoles.

Parrainage de jeunes à la recherche d'un emploi

L'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ) apporte une aide particulière aux jeunes diplômés issus de l'immigration en vue de leur accès à l'emploi ; elle offre un accompagnement individualisé et collectif dans leur recherches ; elle développe une action de parrainage permettant aux jeunes de rencontrer des professionnels.

Les médiateurs du livre

L'objectif est de favoriser l'accès de nouveaux publics à la lecture en allant à la rencontre des habitants. La médiation consiste à relayer l'action de la bibliothèque municipale au plus près des personnes qui ne la fréquentent pas par des actions de proximité (bibliothèques de rue, réseaux de bibliothèques d'appartement, livres à domicile) et à intervenir dans tous les lieux de vie du quartier. Initiée par ATD Quart monde, cette

opération a été soutenue par le ministère de la Culture qui a proposé un programme de formation et de professionnalisation des bénévoles

Deux associations ont répondu au questionnaire qui leur avait été adressé (voir questionnaire en **annexe 4**) : GRDR et GISEE.

GRDR Education à la Santé²⁵

Créé en 1969, le Groupe de recherche pour le Développement rural (GRDR) est une association dont l'objet est l'intégration, le développement et l'immigration. Ses sources de financement émanent essentiellement de subventions de collectivités locales, ministérielles et de fonds européens. Elle travaille avec 20 bénévoles et emploie 50 salariés (y compris les personnes travaillant en Afrique).

Ses domaines d'activité sont : l'information, les rencontres-échanges, les services sociaux, l'insertion sociale et la participation, la santé et l'aide au développement de projets.

Ses publics sont : les actifs ayant un emploi, les personnes à la recherche d'un emploi, hommes et femmes indifféremment, les jeunes et les migrants. Les groupes cibles sont les habitants du bassin du fleuve Sénégal. Les bénévoles et les salariés sont souvent des migrants d'origine sub-saharienne.

Les objectifs de l'association sont :

- L'insertion,
- L'aide au montage de projets ici et dans le pays d'origine,
- L'accès aux droits de la santé et la protection sanitaire.

L'animation, la formation et l'aide au montage de projets relèvent plutôt de permanents salariés. Les bénévoles ont plus vocation à créer et animer les réseaux informels, à participer à des initiatives collectives, à participer à des travaux. Des liens ont été noués avec des plate-formes et des consortiums.

GISEE²⁶

Créé en 2000, le Groupement d'Intérêt solidaire, économique et d'échanges a pour objet d'accompagner et suivre des personnes physiques et morales dans leurs démarches d'insertion, de reconversion professionnelle et économique au Nord et au Sud ; de mener des actions de mobilisation, d'information/formation, de sensibilisation et d'éducation au développement ; de contribuer au développement des actions privilégiant la solidarité entre les générations, entre communautés et entre les territoires.

Ses sources de financement émanent de ressources propres, de dons et legs, des cotisations des adhérents. Elle compte 7 bénévoles et aucun salarié. Ses domaines d'activité sont l'information, les rencontres-échanges, l'éducation, le conseil, l'insertion sociale et la

²⁵ GRDR , contact : Barbara Bertini, 66-72 rue Marceau, 93 100 Montreuil. grdr@wanadoo.fr ; www.grdr.org

²⁶ GISEE , contact : Anita Ablavi Adjeova-Ivon, 29 rue de Bellefond, 75009 Paris. gisee@wanadoo.fr

participation, l'aide sociale, les sports, l'insertion et la reconversion socioprofessionnelle, l'appui aux initiatives de création et/ou de développement d'activités économiques et culturelles.

Ses publics sont les actifs ayant un emploi, les personnes à la recherche d'un emploi, les personnes cherchant des informations, homme et femmes, jeunes et vieux avec une attention particulière pour les porteurs de projets de co-développement et les migrants issus des pays en développement, l'Afrique en particulier.

Le GISEE a pour objectifs d'accompagner et d'appuyer les porteurs de projet (individus et associations) dans leurs démarches d'insertion professionnelle (parfois création de leur propre emploi) et dans le montage de leur projet (dans le cadre d'appels à subventions) ; de constituer et d'animer un réseau d'acteurs dans le champ du co-développement et de la solidarité internationale afin de mutualiser les savoir faire et les expériences ; de constituer des partenariats avec les acteurs institutionnels publics et privés intervenant dans les champs susmentionnés.

Les différentes activités assumées par les bénévoles sont : la direction et la coordination de l'ERSIE, l'accueil et l'identification des porteurs, l'appui aux projets, l'accompagnement et le suivi technique et social des porteurs, l'animation du réseau, la construction et le suivi de partenariats, la communication, la trésorerie, le secrétariat administratif.

Il s'agit également de montage de dossiers et de négociation des fonds et de subventions auxquelles les projets de porteurs et ceux de l'ERSIE sont éligibles ; de la mise en œuvre de chantiers d'insertion en partenariat avec les structures d'aide à l'insertion sociale et professionnelle (ANPE, Mission Locale, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat) ; de l'organisation d'actions de promotion du groupement et de ses adhérents (défilés de mode, participation à des forums et séminaires), participation à des commissions mixtes ou à des groupes de travail.

Les bénévoles actifs au sein du groupement y restent en raison de la richesse du travail humain : respect et échange mutuel, non discrimination, écoute et accompagnement personnalisé, pluriculturalisme...

Les bénévoles bénéficient également d'une forme d'appui à la valorisation de leurs acquis au sein de l'association : communication, trésorerie, comptabilité, animation... Ils participent à des groupes d'échanges et de formation, rencontrent les différents partenaires institutionnels du groupement.

Le recrutement des bénévoles s'effectue dans le cadre du réseau constitué par le groupement, et dans le cadre des réseaux auxquels il est associé par ses partenaires.

Le GISEE est membre du réseau constitutif du FORIM, du groupe de travail « économie solidaire du CRID » ; il entretient également des liens avec les autres acteurs intervenant dans le champ de l'insertion par l'économie, du co-développement et de la solidarité internationale.

VI. Programmes locaux, régionaux et nationaux pour faciliter le bénévolat des migrants et minorités ethniques

Il n'existe pas à proprement parler de programme pour promouvoir le bénévolat des populations immigrées mais une initiative gouvernementale prise en avril 2003 laisse le champ libre pour sensibiliser les différents ministères partie prenante (près de 30) à cet enjeu de l'engagement bénévole des populations immigrées.

Le comité interministériel à l'intégration a été créé par décret le 6 décembre 1989 ; il a été modifié par le décret du 30 janvier 2003. Il ne s'était plus réuni depuis 1990²⁷. Près de trente ministres du Gouvernement se sont mobilisés, en avril 2003, pour bâtir ensemble un programme d'actions en matière d'intégration.

Le Gouvernement français souhaite ainsi « marquer un tournant en matière de politique publique d'intégration dans la République. Dorénavant, l'accueil des nouveaux migrants s'inscrira résolument dans une logique d'intégration à terme pour ceux qui le souhaitent ». L'objet de cette initiative est : « assurer les conditions d'une promotion sociale et professionnelle » pour « agir quotidiennement et en tout lieu contre l'intolérance, contre toutes les intolérances, pour l'égalité des droits ».

Trois axes ont été arrêtés en avril 2003 :

- construire des parcours d'intégration pour les nouveaux migrants ;
- encourager la promotion sociale et professionnelle ;
- agir contre les intolérances pour l'égalité des droits.

Ces trois axes sont les bases du programme d'actions proposé qui se décline en 55 fiches. Chaque fiche comprend : une description de la situation actuelle, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour ce faire.

1. Construire des parcours d'intégration pour les nouveaux migrants

L'objectif est de créer les conditions d'un accueil digne pour des étrangers venant légalement s'établir, durablement, en France. Un nouvel organisme, l'Agence française de l'accueil et des migrations internationales (AFAMI) est créé, dépendant de l'OMI. Est également proposé aux nouveaux arrivants un contrat d'accueil et d'intégration, « républicain, inscrit dans une logique d'intérêts réciproques, une logique de droits et de devoirs ». Ce contrat prévoit une évaluation linguistique du Français et une formation appropriée, une formation à caractère civique fondée sur la connaissance du droit des personnes, des institutions du pays et des valeurs de la République française ; un accès au service public de l'emploi pour accéder à une autonomie économique. Les pouvoirs publics souhaitent enfin mettre en place une politique cohérente de soutien aux familles arrivantes pour l'accès aux droits et un soutien linguistique. Le dispositif des adultes-relais (femmes-relais) sera ainsi renforcé.

²⁷ Dossier constitué par le Cabinet du Premier ministre ; Direction de la Population et des migrations, Centre d'information et de documentation, BP 555- 10-16 rue Brancion, 75725 Paris cedex 15, Paris, avril 2003.

Les mesures pour lesquelles les associations seront amenées à jouer un rôle de premier plan , sur une base bénévole et salariée, dans ce premier axe sont celles visant à :

- Renforcer l'action sanitaire ;
- Préparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes étrangers de 16 ans nouvellement arrivés en France
- Favoriser l'accès aux droits concernant plus particulièrement les étrangers
- Conforter et cibler les missions des adultes-relais
- Faciliter l'accès des migrants à la prévention et à l'éducation à la santé
- Créer des centres d'apprentissage du français dans les quartiers
- Encourager l'apprentissage au français par la diffusion de programmes radiophoniques

2. Encourager la promotion sociale et professionnelle

La mission civique de l'école et une valorisation des actions de citoyenneté pour la jeunesse, sans oublier la dimension intégratrice de la pratique sportive, sont autant de domaines où les associations seront amenées à jouer un rôle de premier plan.

Les actions de parrainage vers l'emploi sont également encouragées. Le parrainage est un exemple d'implication de la société civile. Les partenaires sociaux et associatifs interviennent aux côtés des responsables d'entreprises.

Un travail sur la représentation de l'immigration et sur sa valorisation par le biais d'immigrés exemplaires (dans les domaines économiques, sportifs ou artistiques) est engagé. Là encore les nombreuses associations culturelles, communautaires, seront d'un précieux soutien.

Les mesures pour lesquelles les associations seront amenées à jouer un rôle de premier plan, sur une base bénévole et salariée, dans ce premier axe sont celles visant à :

- Favoriser l'intégration, par la formation et l'emploi, en zone rurale ;
- Prévenir les ruptures scolaires et éducatives ;
- Promouvoir l'accompagnement à la scolarité ;
- Valoriser la fonction intégratrice du sport ;
- Favoriser l'accès des jeunes aux arts et à la culture ;
- Donner à l'apprentissage de la langue française le statut de compétence professionnelle ;
- Mobiliser les réseaux économiques pour la promotion sociale et professionnelle ;
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ;
- Développer des actions pédagogiques à travers la transmission de la mémoire ;
- Valoriser les actions de citoyenneté en direction de la jeunesse à travers la réserve citoyenne ;
- Reconnaître les apports des musiques étrangères dans la constitution du patrimoine de la musique française.

3. Agir contre les intolérances pour l'égalité des droits

En matière d'égalité de droit et de lutte contre les discriminations, une mention particulière est faite pour les actions en faveur des femmes, « premiers vecteurs de l'intégration, souvent les premières victimes, en cas d'échec ».

Les mesures pour lesquelles les associations seront amenées à jouer un rôle de premier plan, sur une base bénévole et salariée, dans ce premier axe sont celles visant à :

- Former les acteurs publics et privés de l'emploi à la prévention des discriminations raciales
- Combattre localement les discriminations
- Renforcer les actions de formation dans les secteurs où les femmes sont peu représentées
- Promouvoir l'égalité hommes-femmes par le développement de la pratique sportive
- Relancer un programme de lutte contre les mutilations sexuelles.

VII. Réunion organisée par l'IRIV à Paris le 6 juin 2003

La réunion française du projet européen MEM-VOL consacré au bénévolat des populations immigrées s'est tenue le vendredi 6 juin 2003. Etaient présents :

- Susanne Huth, responsable du projet, INBAS Sozialforschung (Allemagne) ;
- Bénédicte Halba, présidente ; Eve-Marie Halba, secrétaire générale ; Dominique Renault, traducteur ; Institut de recherche et d'information sur le volontariat (IRIV) ;
- Anne Bisson, chef de bureau de l'action sociale, culturelle et territoriale ; Nicole Martin, chargée de mission ; Ministère des Affaires sociales, Direction de la Population et des Migrations ;
- Françoise Archer, conseillère au Service social ; Conseil général de Seine Saint Denis ;
- Anne Arregui, chargée de mission, Equipe locale du quartier Curial-Cambrai-Karr-Riquet (Politique de la Ville) ;
- Chantal Ganne, présidente, Centre d'Information et de communication sociale (CICOS) ;
- Barbara Bertini, responsable du programme santé, Groupe de recherche et de développement rural (GRDR) ;
- Ismaël Thiam et Rosa Stourac Mac Creeny, BEN A 3 International.

Etaient absents mais excusés : Monsieur Bereksi, chef du service de la prévention et des actions sanitaires, Conseil général de Seine Saint Denis ; Anita Ablavi Adjeoda Ivon, directrice, GISEE. Etaient absents : Benjamin Sbriglio, chargé de mission, Conseil régional d'Ile de France ; Alahassam Barry, président, FORIM ; Madame Rwegera, responsable, Association Ikambere.

L'ordre du jour était le suivant (**annexe 5**) :

1. Tour de table des participants : organisme représenté ; intérêt pour le projet ;

2. Présentation du projet « MEM-VOL » par Susanne Huth et Bénédicte Halba : le programme européen d'échange transnational , but et philosophie du projet MEM-VOL, planning du projet, phase I (2003) et II (2003-2005)
3. Discussion sur les enjeux du projet et sur les thèmes à développer plus particulièrement : exemples de bonnes pratiques en France : intervention des participants ; problèmes suscités en France par le thème du bénévolat comme vecteur d'intégration sociale, culturelle et professionnelle ; enjeux et perspectives : que peut nous apporter l'expérience de nos voisins européens (Allemagne, Autriche, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni) ?
4. Travail en ateliers : Sous-groupes de travail informels sur des thèmes particuliers ; Restitution en plénière de la réflexion des sous-groupes

La réunion a débuté à 10h15 et s'est terminée à 15h15.

1. Tour de table des organisations présentes

Les politiques de migrations et d'intégration des populations immigrées font partie du champ de compétences de la Direction de la Population et des Migrations du Ministère des Affaires sociales. Elle soutient des associations intervenant dans ce champ. Elle a notamment participé à la création de la plate-forme des Organisations de Solidarité Internationale des Migrants (le FORIM) en 2002.

Le Conseil général de Seine Saint Denis travaille avec de nombreuses associations issues de l'immigration qui interviennent sur des thématiques particulières notamment des associations de femmes-relais, qui ont un rôle de médiation entre les habitants et avec les administrations dans les quartiers.

Le groupe de recherche pour le développement rural (GRDR) est basé en Seine Saint Denis. Barbara Bertini est anthropologue médicale. Une des missions du GRDR est de créer un lien entre les populations « ici et là-bas » pour que les projets de développement mis en place perdurent.

Le Centre d'information et de communication sociale (CICOS) compte parmi ses associations adhérentes (toutes en Ile de France) des associations issues de l'immigration animées par des immigrés. Le CICOS se fait l'écho des manifestations organisées et prodigue ses conseils en matière de droit, de communication ...

L'équipe de développement local du quartier Curial-Cambrai-Karr-Riquet (XIXème arrondissement de Paris), par les missions qui lui sont imparties dans le cadre de la politique de la ville, intervient auprès d'associations de quartier dont beaucoup sont animées par des populations issues de l'immigration.

La liste des participants est jointe à l'**annexe 6**.

2. Présentation des phases du projet MEM-VOL

Susanne a développé les différentes étapes du projet qui comprend les points suivants :

- Une présentation générale du programme européen d'action pour lutter contre l'exclusion (200-2006) ;
- Un développement plus spécifique sur l'axe 2 : les programmes d'échange internationaux (cadre du projet MEM-VOL) ;
- Les deux phases prévues pour ces programmes d'échanges : un état des lieux et des propositions dans une phase 1 ; la réalisation des échanges sur un thème spécifique pour la phase 2 ;
- Une présentation du projet MEM-VOL (phase 1) : la situation sociale des migrants et des minorités ethniques ; une collecte des résultats des recherches menées sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques ; l'identification des acteurs impliqués dans des programmes ; la diffusion des résultats consignés dans les rapports nationaux (50aine de pages) sera accompagnée d'un résumé en anglais ;
- Les perspectives du projet MEM-VOL (phase 2) : mise en œuvre et développement du projet de coordination proposé par l'équipe européenne constituée ; réunions, ateliers, séminaires ; partenariat élargi à d'autres participants.

La présentation faite par Susanne a été traduite en **annexe 7**.

Une application concrète du travail demandé à chacun des 6 pays participant au projet MEM-VOL (Allemagne, Autriche, Danemark, France, Pays-Bas, Royaume-Uni) a été présentée par Bénédicte, pour la France. Son rapport comprend les points suivants :

- Une présentation plus détaillée des partenaires de la phase 1 : European Centre for Social Welfare Policy and Research (Autriche) ; Centre national du volontariat (Danemark) ; IRIV (France) ; Community Partnership Consultants (Pays-Bas) ; Institute for Volunteering Research (Royaume-Uni) ;
- Les politiques d'immigration en France ;
- Les notions associées à l'immigration : assimilation, insertion, intégration, codéveloppement, coopération, étranger/immigré/réfugié ; ONG/Organisation de Solidarité internationale ;
- Bénévolat en France et bénévolat des populations issues de l'immigration ;
- Recherches et études sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques menées en France depuis 5-6 ans ;
- Les domaines d'intervention des bénévoles issus de l'immigration : apprentissage du français, actions culturelles, médiation, formation et emploi, accès au logement, prévention et information en matière de santé, information sur les droits ;
- Des exemples de bonnes pratiques : le FORIM, les femmes-relais, le parrainage de jeunes à la recherche d'emploi, les médiateurs du livre...

Chacun des participants à la réunion sera destinataire d'un rapport complet avant la fin du mois de juillet sur la phase 1 du projet MEM-VOL en France.

3. Discussion sur les enjeux du projet et sur les thèmes à développer plus particulièrement avec les participants

L'intitulé du projet MEM-VOL « Bénévolat des migrants et des minorités ethniques » n'est pas pertinent en France où l'on parle plus volontiers du bénévolat des populations issues de l'immigration.

Anne Bisson souligne qu'il existe deux types d'associations : celles pour les populations immigrées créées le plus souvent à l'initiative des pouvoirs publics ; celles créées par les immigrés eux-mêmes à vocation en général communautaire. Les premières sont des associations institutionnelles, le SSAE, structure parapublique, financée à plus de 90% sur fonds publics, en est un exemple. Le second type regroupe des associations communautaires. Elles sont également très soutenues par les pouvoirs publics pour répondre à des problèmes concrets ; l'AFAVO dans le Val d'Oise et ELELE en sont deux exemples emblématiques. Comme les associations institutionnelles décrites plus haut, ces associations communautaires se sont beaucoup professionnalisées ; le bénévolat n'y est pas très développé. En revanche, il existe un troisième type d'associations créées par les population immigrées, qui ne font pas appel aux fonds publics et sont donc plus mal connues, qui reposent beaucoup plus sur l'engagement bénévole de leurs membres ; beaucoup sont issues de l'immigration asiatique. La thématique la plus répandue défendue par toutes ces associations est l'accès aux droits ; le discours repose sur la participation et la citoyenneté, la lutte contre les discriminations.

Nicole Martin a rappelé que depuis vingt ans, dans le cadre du développement social des quartiers, les habitants ont été de plus en plus sollicités. Les maison de quartier se sont développées, souvent regroupées au sein de fédérations. De manière générale, la preuve de la réussite de ces associations était la pérennisation de l'action avec à la clé des créations d'emplois ; la professionnalisation a souvent freiné le bénévolat. Les projets proposés, financés sur fonds publics, se montaient. Mais le communautarisme a ses limites. Les associations de migrants se créent au départ pour répondre à des problèmes posés à leur communauté d'origine. Le risque est que le communautarisme soit synonyme de fermeture (quand tout est axé sur sa seule communauté). Pour dépasser ce cadre trop communautaire qui peut paraître réducteur, des organisations de solidarité internationale de migrants (OSIM) ont décidé de se regrouper dans une plateforme, le FORIM. L'action communautaire est alors un moyen de faire connaître sa culture, ses traditions, aux autres communautés. Une nouvelle génération d'associations est apparue ces dernières années, à l'origine de populations immigrées de la deuxième ou la troisième génération. L'objet est de valoriser sa communauté d'origine sans renier son pays d'adoption ; les actions d'alphabétisation ou d'accompagnement scolaire sont très développées mais aussi des activités plus traditionnelles pour faire connaître sa culture et transmettre des savoirs ancestraux.

Françoise Archer a témoigné de l'action d'un type particulier de bénévolat : les femmes-relais, organisées aujourd'hui dans une fédération qui propose notamment un programme de formation pour devenir assistant(e) social(e). Au départ sur une base bénévole, les femmes-relais se sont également professionnalisées, leur action bénévole a été un tremplin professionnel. Leur premier domaine d'intervention est le soutien scolaire. Elles agissent comme des interfaces entre les familles et l'école. La prévention contre les risques de délinquance est une autre mission ; les femmes-relais interviennent au nom des familles lors de différends avec la police ou la justice. Les femmes relais sont devenues des partenaires quasi-institutionnels, naturels dans les quartiers. La médiation sous toutes ses facettes est leur principale mission.

Anne Arregui de l'équipe locale du XIXème arrondissement témoigne que les postes de femmes-relais sont de plus en plus professionnalisés. Les pouvoirs publics financent des

postes d'adultes-relais pour pérenniser leur action dans les quartiers. Des femmes n'ayant pas ou peu de qualifications ont eu ainsi un véritable statut et leurs compétences ont été reconnues officiellement. Une question est de savoir si avec les restrictions budgétaires, le phénomène inverse, un retour vers le bénévolat, pourra être envisageable. Anne note aussi que les bénévoles issus de l'immigration sont souvent plus attachés à leur mission et leur engagement est à plus long terme.

Barbara Bertini du Groupe de Recherche pour le Développement Rural (GRDR) travaille sur les deux espaces de la migration : en France et dans les communautés d'origine. Les ressortissants des pays « aidés » sont des passerelles naturelles. Jeunes et moins jeunes sont mobilisés. Souvent issus de communautés paysannes, ils se voient confier des missions de prévention, notamment dans le champ sanitaire (lutte contre le SIDA notamment ou construction d'un centre hospitalier au Mali). Le GRDR a également un rôle d'appui à de petites associations de migrants : développement là-bas, action locale (de quartier) ici. L'action s'inscrit toujours dans un partenariat, pas dans une assistance. Le GRDR a fait le pari de la mixité : les bénévoles sont des migrants et des Français de souche.

4. Travail en ateliers : Sous-groupes de travail

Participants : Barbara Bertini, GRDR
 Ismaël Tiam, Ben A 3 International
 Susanne Huth, INBAS
 Bénédicte et Eve-Marie Halba, Dominique Renoult, IRIV

Atelier 1 : existe-t-il une spécificité de l'engagement bénévole des populations issues de l'immigration ?

L'engagement concerne toujours deux espaces : ici et là-bas. Le pays d'origine est très présent, les liens avec les pays sont forts. Le bénévolat rend acteur (rôle actif) et plus seulement spectateur (rôle passif) dans le processus d'intégration, l'acte de solidarité ou le développement.

La spécificité du bénévolat des migrants est qu'il existe un réseau international de fait formé par le pays d'origine et tous les lieux d'accueil des ressortissants de ce pays. D'emblée une association créée dans un des pays d'accueil a des relations avec d'autres associations, de la même communauté dans des pays voisins (ou dans diverses régions du même pays).

La coopération avec le pays d'origine est naturelle pour les associations communautaires. Les produits de l'artisanat sont des supports classiques pour faire connaître un pays. Le bénévolat est un moyen pour les populations immigrées d'acquérir un statut social, de participer à la vie sociale, de se structurer. Un bénévolat peut aussi être l'occasion de faire travailler de petites associations avec des professionnels, favorisant ainsi une insertion professionnelle. La démarche professionnelle est toujours un objectif, la condition sine qua non pour rester dans le pays d'accueil.

Atelier 2 : quels sont les obstacles à l'engagement des populations issues de l'immigration ?

Contrairement à l'émigration d'il y a trente ou cinquante ans, la logique des populations immigrées s'inscrit dans une démarche plus individuelle. Les frontières sont plus ouvertes, on peut changer de pays d'accueil.

En outre, il n'y a plus de logique de retour : les expériences des générations antérieures a montré que souvent il n'était plus possible de rentrer au pays après une vie de travail à l'étranger car les conditions de vie dans les pays d'origine sont trop difficiles. Le retour au pays prive aussi de certains avantages acquis dans les pays d'accueil. Surtout, la rupture avec la famille a été trop longue et de nouvelles relations se sont tissées ici. Les populations immigrées souffrent ainsi d'un double déracinement : ils sont devenus étrangers dans leur propre pays d'origine.

Le manque de statut dans le pays d'accueil, ou d'un statut précaire avec les risques d'expulsion, peut avoir pour conséquence un repli sur soi. La situation administrative est un obstacle à l'engagement associatif, un frein à la logique de solidarité, elle pousse à un repli, à une vie dans la clandestinité.

En revanche, les immigrés de la deuxième génération, dont le statut est sûr, s'inscrivent plus dans une logique militante. Ils ont envie de s'investir, de faire entendre leur voix, leur différence. Le soutien scolaire est souvent un premier passage car il symbolise des valeurs positives : la transmission, l'ouverture ...

Atelier 3 : quels sont les enjeux du bénévolat pour les populations issues de l'immigration?

La première priorité est que les besoins vitaux soient assurés : manger, se loger, s'habiller, pouvoir se soigner.

Pourtant le bénévolat n'est pas forcément un luxe pour les populations immigrées. Il peut être un moyen aussi de s'intégrer, de donner une image positive de soi, de sa culture. Les sociétés post-industrielles sont axées sur l'avoir et non plus sur l'être, les relations avec autrui, qui sont au cœur de la démarche bénévole.

Quand l'homme a organisé ses activités pour vivre, se développer, il peut bâtir des relations autres que familiales ou professionnelles. L'engagement associatif s'inscrit dans une démarche de don à un autre qui vous est inconnu, étranger mais qui vous touche.

Il n'est pas surprenant que le premier domaine d'engagement des associations de migrants soit l'accès au droit : ce sont les difficultés qu'ont pu rencontrer directement ou indirectement les populations issues de l'immigration qu'elles souhaitent faire surmonter aux autres. L'accès à l'éducation, au logement, à la santé, aux conseils juridiques... sont autant de domaines d'interventions des associations de migrants.

Il sera intéressant dans le cadre du projet MEM-VOL de pouvoir comparer les différentes approches des six pays partenaires qui ont des passés coloniaux fort différents et qui n'ont pas la même conception de l'immigration. Les enjeux du bénévolat seront donc étroitement liés à ces différences.

VIII. Bilan des contacts en France sur le bénévolat et le thème de l'immigration

Les contacts pris en France (voir **annexe 3**) se sont avérés positifs avec les instances publiques nationales en charge des politiques de l'immigration, qui connaissent et travaillent avec des associations de migrants. La Direction des Populations et des Migrations (DPM) du Ministère des Affaires sociales a ainsi participé à la réunion organisée le 6 juin. Les interventions de Anne Bisson, chef du bureau de l'action sociale, culturelle et territoriale et de Nicole Martin, chargée de mission qui a été étroitement associée à la création du FORIM, ont été enrichissantes et complémentaires. La DPM a confirmé son intérêt pour le projet en appuyant le projet MEM-VOL pour sa phase II.

L'Office des Migrations internationales n'a pas pu être représenté à la réunion du 6 juin, en raison d'un agenda trop chargé, mais a souligné l'intérêt de la thématique. Quant à l'Office français de protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA), il s'est déclaré incompétent sur le sujet. Le Haut Conseil à l'Intégration n'a pas répondu ; il est très difficile d'entrer en contact avec le HCI qui n'est pas une structure permanente.

Le Conseil régional d'Ile de France devait être représenté par le biais du chargé de mission en charge des associations au cabinet de la Présidence, soulignant son intérêt pour la thématique du bénévolat des migrants, mais a finalement été empêché.

Tous les conseils généraux d'Ile de France ont été contactés. Trois ont répondu mais seul le Conseil général de Seine Saint Denis s'est vraiment senti concerné par le projet : le dynamisme associatif du département comme la structure de sa population (une population immigrée assez importante) expliquent cette implication. Le Conseil général de Seine Saint Denis a accepté d'être le partenaire « interface » de la phase II du projet.

Le FORIM a manifesté son intérêt pour le projet. Les 52 structures adhérentes fonctionnent essentiellement grâce au bénévolat de leurs responsables, tous issus de l'immigration (africaine, asiatique...). Il devait être représenté par Anita Ablavi Adjeoda Ivon , secrétaire générale du premier exercice, qui a finalement été empêchée. Madame Adjeova Ivon a néanmoins témoigné de son intérêt pour le projet en nous adressant le questionnaire rempli pour la structure dont elle est responsable, GISEE.

Une seconde association, GRDR, contactée grâce au Conseil général de Seine Saint Denis a rempli le questionnaire et participé activement à la réunion du 6 juin. Elle a manifesté son intérêt pour le projet, qu'elle compte suivre dans sa phase II.

L'équipe de développement local du quartier Curial-Cambrai-Karr-Riquet (XIXème arrondissement de Paris) et le Centre d'Information et de Communication sociale (CICOS) travaillent avec plusieurs associations, au niveau local (dans le cas de l'EDL) ou plus régional (dans le cas du CICOS) animées par des bénévoles issus de l'immigration. L'EDL comme le CICOS ont participé à la réunion du 6 juin et ont manifesté leur intérêt pour poursuivre leur participation dans la phase II du projet MEM-VOL.

Il est surprenant que deux structures, l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (ADRI) et le Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE), qui oeuvrent

depuis de nombreuses années aux côtés des associations de migrants, n'aient manifesté aucune curiosité pour le projet MEM-VOL qui s'inscrit pourtant dans leur démarche.

Aucune des 15 autres associations citées dans l'**annexe 3** qui interviennent auprès des migrants, en particulier sur la thématique d'accès aux droits, n'ont répondu à nos courriers. Elles ne se sont pas senties concernées. Ce sont des associations pour les migrants considérés comme « public », destinataires de l'action et non des associations de migrants, animées par les migrants eux-mêmes. Seuls le FORIM et ses associations adhérentes s'inscrivent dans l'optique du projet MEM-VOL.

IX. Conclusions et perspectives

La phase I du projet MEM-VOL proposé par l'Institut INBAS-Sozialforschung a été très enrichissante et instructive.

Elle a permis de dresser un état des lieux sur les recherches menées en France sur la thématique générale de l'immigration, recherches nombreuses et variées, qualitatives et quantitatives, menées régulièrement (rapports annuels de la DPM, du HCI ou de l'OFPPRA). Une autre entrée thématique était celle de la politique d'intégration ; un état des lieux est là encore dressé annuellement en particulier par l'ADRI. Des dossiers complets sont également accessibles par Internet sur des sites dépendant des services du Premier Ministre soulignant la sensibilité du gouvernement français à ces enjeux de l'immigration et de l'intégration.

En revanche, sur les thématiques spécifiques des associations de migrants ou encore du bénévolat des migrants (abordé en général dans le cadre, trop réducteur, des associations de migrants) fort peu d'études ont été menées. En outre, un « tabou républicain » empêche dans les études nationales de demander l'origine ethnique des personnes interrogées ce qui est un obstacle majeur à une connaissance statistique du phénomène.

La phase II du projet MEM-VOL permettra sans doute de mener une investigation plus poussée, par le biais d'un échantillon représentatif d'associations, et non seulement des associations de migrants, sur la part des bénévoles d'origine immigrée en leur sein et les motivations particulières de leur engagement. Une étude pourrait être réalisée à un niveau départemental, par exemple en Seine Saint Denis, grâce au partenariat du Conseil général.

La phase I du projet MEM-VOL a aussi permis d'initier une réflexion à un niveau européen, grâce au groupe de travail constitué à l'initiative de INBAS, au sein des cinq pays partenaires (Allemagne, Autriche, Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni) sur un sujet original : le bénévolat comme vecteur d'intégration.

Le réseau européen créé qui a permis d'échanger les expériences nationales (une synthèse en anglais de 10 pages sera disponible pour chacun des pays) devrait s'enrichir dans la phase II avec l'Espagne et la Hongrie.

La phase I du projet a enfin été l'occasion d'identifier les interlocuteurs pertinents en France sur la thématique particulière du bénévolat comme vecteur d'intégration. La Direction de la Population et des Migrations (au niveau national) et le Conseil général de Seine Saint-Denis (au niveau départemental) sont des interlocuteurs publics pertinents.

Dans le monde associatif, des mouvements fédérateurs (comme le FORIM), des associations justifiant d'une expérience éprouvée en matière de bénévolat des populations migrantes (comme le GRDR), ou des partenaires associatifs régionaux (CICOS) ou locaux (Equipe de développement local) permettent d'aborder le bénévolat des migrants de manière plus générale et non au travers du seul prisme des associations de migrants.

La phase II du projet devrait permettre d'enrichir le réseau des partenaires français : la synthèse du travail effectué dans la phase I sera une base plus tangible pour renouer ou créer des contacts avec d'autres interlocuteurs. En France, tous les ministères partie prenante à l'initiative gouvernementale prise en avril 2003 pourraient être intéressés par le projet MEM-VOL : le ministère de l'Intérieur (qui a mis le thème de l'intégration au centre de ses priorités), le ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche (dont une direction est dédiée aux associations), le ministère des Sports (de nombreuses associations sportives jouent un rôle d'intégration dans les quartiers où la population d'origine immigrée est importante) ... D'autres partenaires associatifs pourront être associés : associations de femmes-relais notamment, associations d'accompagnement à la scolarité, associations sportives, culturelles...

La phase II sera enfin l'occasion d'échanges des partenaires français avec leurs homologues des 7 pays partenaires (Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Pays-Bas et Royaume-Uni) lors de réunions qui se tiendront régulièrement, durant deux ans dans chacun des pays.

L'objet du projet MEM-VOL est de montrer par l'échange de données, d'expériences mais aussi de rencontres (lors des réunions transnationales) que le bénévolat peut être un vecteur d'intégration sociale, culturelle et professionnelle pour les populations immigrées. L'échelon européen est déterminant : les traditions associatives (cadre statutaire) ou les politiques en matière d'immigration (plus ou moins intégratrices) diffèrent d'un pays à l'autre mais la thématique de l'immigration est transfrontalière et le bénévolat est universel. La manière dont l'immigration est abordée dans le projet MEM-VOL est originale et positive : les populations immigrées ne sont plus considérées comme des bénéficiaires d'une aide publique mais comme des acteurs à part entière du processus d'intégration. Ils ne sont plus objets mais sujets des politiques d'intégration.

X. Références bibliographiques

Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), *Guide pratique de l'intégration*, La Documentation française, Paris, 2002.

Bourgeois (Frédérique), Helly (Denise), « Une recherche comparative : politiques d'accueil, insertion sociale et circulation migratoire », Cahiers de recherche de la MIRE, n° 12, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), août 2001

Conseil national de la vie associative (CNVA), *Bilan de la vie associative 2000-2002*, La Documentation française, Paris, 2003.

Direction de la Population et des Migrations, *Rapport d'activité 2000*, Paris, Ministère des affaires sociales et de l'Emploi, Paris, 2002.

Dossiers en ligne sur la Politique de l'immigration, La Documentation française, Paris, 2002, www.ladocumentationfrancaise.fr

Daum (Christophe), *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, GREM, Paris, janvier 2000.

El Yazami (Driss) et Schwartz (Rémy), Pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration, Mission de réflexion, Paris, 2001.

Halba (Bénédicte), « Bénévolat et volontariat en France et dans le monde », La Documentation française, Paris, 2003.

Haut Conseil à l'intégration, Groupe permanent chargé des statistiques, *Rapport pour l'année 2001*, Paris, novembre 2002.

Haut Conseil à l'intégration, *Les parcours d'intégration*, La Documentation française, Paris, 2002.

Inspection générale des affaires sociales (IGAS), *Rapport sur les immigrés vieillissants*, rapport n°2002 126, novembre 2002.

Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche, *Les modalités de scolarisation des élèves non-francophones nouvellement arrivés*, Paris, mai 2002.

Naïr (Sami), *Un nouveau regard sur l'immigration*, Mission interministérielle Migrations/Codéveloppement, Ministère de l'Intérieur, Paris, 1997.

Peignard (Emmanuel), L'immigration en France, juillet 2001.

Withol de Wenden (Catherine), *L'Europe des migrations*, ADRI, La Documentation française, Paris, 2001

XI. Annexes

Annexe 1 : Les partenaires du projet

- Coordination européenne** **INBAS – Sozialforschung**
 Susanne Huth
 Nonnenpfad 14, D-60599 Frankfurt am Main
 Tel.: +49-69-65302061, Fax: +49-69-655096
 susanne.huth@inbas-sozialforschung.de
 www.inbas-sozialforschung.de
- Allemagne** **INBAS – Sozialforschung**
 Susanne Huth and Jürgen Schumacher
 Nonnenpfad 14, D-60599 Frankfurt am Main
 Tel.: +49-69-65302061, Fax: +49-69-655096
 susanne.huth@inbas-sozialforschung.de / juergen.schumacher@inbas-sozialforschung.de
 www.inbas-sozialforschung.de
- Autriche** **European Centre for Social Welfare Policy and Research**
 Margit Grilz-Wolf and Charlotte Strümpel
 Berggasse 17, A-1090 Wien
 Tel.: +43-1-3194505-44, Fax: +43-1-3194505-59
 grilz-wolf@euro.centre.org / struempel@euro-centre.org
 www.euro.centre.org
- Danemark** **The Volunteer Centre in Denmark**
 Mette Hjære
 Pantheonsgade 5, DK-5100 Odense C
 Tel.: +45-66-146061, Fax: +45-66-142017
 mh@frivillighed.dk
 www.frivillighed.dk
- France** **IRIV - Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat**
 Bénédicte Halba
 26 boulevard Raspail, F-75007 Paris
 Tel.: +33-1-42840825, Fax: +33-1-42840825
 iriv@noos.fr
 www.iriv.net
- Pays-Bas** **Community Partnership Consultants**
 Angelika Münz
 Huddestr. 3, NL-1018 HB Amsterdam
 Tel.: +31-20-6261208, Fax: +31-20-6261167
 angelika.munz@community-partnership.net
 www.community-partnership.net
- Royaume-Uni** **Institute for Volunteering Research**
 Angela Ellis and Nicola Ponikiewski
 Regent's Wharf, 8 All Saints Street, GB-London, N1 9RL
 Tel.: +44-02-75208907 (A. Ellis), +44-02-75208911 (N. Ponikiewski)
 Fax: +44-20-75208910
 angela.ellis@thecentre.org.uk / nicola.ponikiewski@thecentre.org.uk
 www.ivr.org.uk

Annexe 2 : MEM-VOL – Bénévolat des migrant et des minorités ethniques

Avec le soutien financier de

la **Commission européenne**, Direction générale de l'Emploi et des Affaires Sociales et du Ministère fédéral allemand de la Famille, des Seniors, des Femmes et des Jeunes.

Phase 1 du Programme d'Echange Transnational : (décembre 2002 – août 2003) dans le cadre du Programme d'Action communautaire pour combattre l'exclusion sociale (2002-2006)

Contexte

Jusqu'à maintenant peu d'études ont été menées sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques même si des recherches ont été réalisées sur les associations de quartier et les actions visant à l'intégration des populations issues de l'immigration ou prenant en charge les réfugiés. Le bénévolat –en faveur de sa propre communauté ou pour d'autres groupes ethniques– peut être un moyen d'insertion sociale à deux niveaux à la fois en facilitant l'accès au marché du travail ou à une formation pour les enfants (ou les adultes) d'origine étrangère mais aussi en développant des compétences et des savoirs grâce à son expérience bénévole. Les migrants et les minorités ethniques sont les premières victimes du chômage dans tous les pays membres de l'Union européenne. La dimension du bénévolat des migrants et des minorités ethniques comme vecteur d'intégration – sociale, culturelle et professionnelle – et comme levier pour consolider et développer la société civile est souvent sous estimée ou oubliée. Promouvoir et faciliter le bénévolat et l'aide mutuelle des migrants et des minorités ethniques seront des objectifs importants pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Objectifs

Les objectifs de la première phase sont :

- Présenter la situation sociale des migrants et des minorités ethniques dans chacun des pays participants ;
- Synthétiser les principales recherches portant sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques (au sein des associations de migrants, populations issues de l'immigration et réfugiés) ;
- Identifier les principaux acteurs intervenant dans ce champ et les programmes locaux, régionaux et nationaux pour encourager le bénévolat des migrants et des minorités ethniques ;
- Identifier et décrire des exemples de bonnes pratiques (3 à 5 dans chaque pays) ;
- Identifier des objectifs qui pourront être développés dans la phase 2 du projet ;
- Construire un partenariat dans chaque pays qui consistera en un réseau d'associations, et d'organismes publics locaux, régionaux et nationaux.

Méthodes

Les partenaires du projet mèneront les recherches dans leurs pays respectifs – Allemagne, Autriche, Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni – pour collecter les analyses et données mentionnées supra. Sur la base de ces travaux, des réunions transnationales seront organisées dans chacun des 6 pays avec des représentants des autorités locales, régionales et nationales ainsi que des associations de migrants et de minorités ethniques ou d'associations caritatives et humanitaires.

Résultats

Les résultats du projet seront diffusés par le biais de publications nationales et une synthèse européenne par des rapports écrits et un site Internet créé à cet effet www.mem-volunteering.net. Ils seront présentés aux décideurs publics aux niveaux locaux, régionaux et nationaux et aux autorités européennes pour promouvoir et encourager un développement du projet dans une deuxième phase.

Annexe 3 : Personnes contactées en France

Pouvoirs publics aux niveaux national, régional, départemental et local

Au niveau national

Ministère des Affaires sociales

Direction des Populations et des Migrations

Monsieur Gaeremynck , Directeur

Madame Anne Bisson, Chef de bureau

Nicole Martin, Chargée de mission

10-16 rue Brancion

75015 Paris

Autres contacts

Haut Conseil à l'Intégration, Madame Blandine Kriegel, présidente

OFPPRA, Monsieur Pierre Viaux, Directeur

Office des Migrations Internationales , Monsieur André Nutte, Directeur

Au niveau régional

Conseil régional d'Ile de France

Monsieur Benjamin Sbriglio

Chargé de mission

33 rue Barbet de Jouy

75007 Paris

Au niveau départemental

Conseil Général de Seine Saint Denis

Monsieur Robert Clément, Président

Madame Sacuto, Directrice de l'action sociale

124 rue Carnot

BP 193

93003 Bobigny cedex

Autres conseils généraux contactés (sans réponse)

Conseil Général de Seine et Marne , Monsieur Jacques Larche, président

Conseil Général des Hauts de Seine, Monsieur Charles Pasqua, président

Conseil Général du Val d'Oise , Monsieur François Scellier, président

Conseil Général du Val de Marne, Monsieur Christian Favier, Président

Associations contactées

Equipe de développement local du quartier Curial-Cambrai-Karr-Riquet

Anne Arregui, chargée de mission
87 rue Curial
75019 Paris

CICOS

Chantal Ganne, présidente
15 avenue de Ségur
75007 Paris

FORIM

Alahassal Barry, président et Anita Ablavi Adjeoda Ivon, secrétaire générale
14 passage Dubail
75010 Paris

GISEE

Anita Ablavi Adjeoda Ivon
29 rue de Bellefond
75009 Paris

GRDR

Barbara Bertini
66-72 rue Marceau
93100 Montreuil

Autres associations contactées intervenant dans le champ de l'immigration et des populations réfugiées (sans réponse)

ADRI, Monsieur Luc Gruson, directeur
ACAT, Monsieur Jean-Etienne de Linares, Directeur
Amnesty International, Monsieur Friboulet, Directeur
AVRE, Monsieur Jean-Marc Jouineau, Directeur
CAEIR, Monsieur Gérard Noiriel, Président
CASP, Monsieur Cuzent, Directeur
Cimade, Monsieur Jean-Marc Dupeux, Secrétaire général
Croix Rouge Française, Madame Frédérique Vanbeckel, Responsable des actions de solidarité
FORIM, Madame Géraldine Barrancos, Coordinatrice
France Terre d'Asile, Directeur
Fédération internationale des Droits de l'homme, Monsieur Antoine Bernard, Directeur
GISTI, Monsieur Patrick Mony, Directeur
Association IKAMBERE, Madame RWEGERA, Responsable
MRAP, Directeur
Association Primo Levi, Madame Sibebe Agrali, Directrice
Secours catholique, Monsieur Jean Haffner, Responsable du service Migrations et Etrangers
Service National de la Pastorale des Migrants, Monsieur José Da Silva, Directeur
Service social d'aide aux émigrants, Madame Anne-Marie Narbot, Directrice

Annexe 4 : Questionnaire adressé aux associations

MEM-VOL Bénévolat des migrants et des minorités ethniques



Programme d'échange transnational dans le cadre du Programme d'action communautaire pour combattre l'exclusion sociale (2002 – 2006)



Questionnaire sur des exemples de bonnes pratiques en France

I. Contact - titre du projet

Titre du projet:

Organisation:

Personne de contact:

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone:

Fax:

Mèl :

Internet:

II. Détails sur l'organisation

Année de création :

Objet de l'association :

Sources de financement :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> ressources propres | <input type="checkbox"/> fonds spéciaux pour des actions pilotes (FNDVA par exemple) |
| <input type="checkbox"/> revenu d'activités | <input type="checkbox"/> subventions de collectivités locales |
| <input type="checkbox"/> dons et legs | <input type="checkbox"/> subventions ministérielles |
| <input type="checkbox"/> cotisation des adhérents | <input type="checkbox"/> fonds européens |
| <input type="checkbox"/> contributions de fondations privées | <input type="checkbox"/> fonds attribués par des structures chargées de l'emploi ou de l'insertion sociale (missions locales...) |
| <input type="checkbox"/> contributions de sponsors | |
| <input type="checkbox"/> autre, préciser: | |

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés :

III. Contenu du projet

Domaines d'activités:

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> information | <input type="checkbox"/> santé |
| <input type="checkbox"/> rencontres-échanges | <input type="checkbox"/> éducation |
| <input type="checkbox"/> conseil | <input type="checkbox"/> culture |
| <input type="checkbox"/> insertion sociale et participation | <input type="checkbox"/> religion |
| <input type="checkbox"/> défense d'intérêts | <input type="checkbox"/> loisirs |
| <input type="checkbox"/> aide sociale | <input type="checkbox"/> sports |
| <input type="checkbox"/> autre, préciser : | |

Groupes cibles :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> actifs ayant un emploi | <input type="checkbox"/> jeunes |
| <input type="checkbox"/> personnes à la recherche d'un emploi | <input type="checkbox"/> enfants |
| <input type="checkbox"/> femmes et filles | <input type="checkbox"/> personnes cherchant des informations |
| <input type="checkbox"/> hommes et garçons | <input type="checkbox"/> seniors |
| <input type="checkbox"/> autre, préciser : | |

Nationalité et origine des groupes cibles :

- une nationalité (origine géographique) en particulier :
- différentes nationalités / origines, préciser :

Objectifs:

Description détaillée des activités (préciser quelles missions sont plus le fait des bénévoles, quelles missions sont plus le fait de salariés):

.....

Autres activités :

Quelles activités développez-vous pour recruter et retenir vos bénévoles ?

Quels liens avez-vous avec d'autres organisations intervenant dans votre champ ? (associations, ONG, pouvoirs publics, initiatives locales, groupes d'entraide etc.)

Veillez trouver ci-joint une présentation du projet .

Le questionnaire est à adresser à : **IRIV** 26 boulevard Raspail 75007 Paris.

Un grand merci pour votre participation !

Si vous souhaitez de plus amples informations vous pouvez contacter : :

IRIV

Dr Bénédicte Halba

26 boulevard Raspail

75007 Paris

Tél et fax : 01 42 84 08 25

Mél : iriv@noos.fr

www.iriv.net

Annexe 5 : Agenda de la réunion française Vendredi 6 juin 2003-IRIV, Paris

Réunion

- 9h45 : accueil des participants
- 10h : début de la réunion à l'IRIV ***
- 10h-10h45 : Tour de table des participants
 - organisme représenté
 - intérêt pour le projet MEM-VOL
- 10h45-11h30 : Présentation du projet « MEM-VOL » par Susanne Huth, chargée de mission à ISIS et par Bénédicte Halba, présidente de l'IRIV
 - le programme européen d'échange transnational
 - but et philosophie du projet MEM-VOL
 - planning du projet, phase I (2003) et II (2003-2005)
- 11h30 : Pause
- 11h45-13h00 : Discussion sur les enjeux du projet et sur les thèmes à développer plus particulièrement
 - exemples de bonnes pratiques en France : intervention des participants
 - problèmes suscités en France par le thème du bénévolat comme vecteur d'intégration sociale, culturelle et professionnelle
 - enjeux et perspectives : que peut nous apporter l'expérience de nos voisins européens (Allemagne, Autriche, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni) ?
- 13h : fin de la réunion

13h-14h30 : Pause Déjeuner (Buffet)

Travail en ateliers

- 14h30-15h30 : Sous-groupes de travail informels sur des thèmes particuliers
- 15h30-16h30 : Restitution en plénière de la réflexion des sous-groupes
- 16h 30: Fin de la journée de travail

Annexe 6 : Liste des participants

Equipe européenne

INBAS Sozialforschung GmbH

Susanne Huth
 Nonnenpfad 14
 D-60599 Frankfurt am Main
 Tél : + 49 (0) 69 65 30 20 61
 Fax : +49 (0) 69 65 50 96
 susanne.huth@inbas-sozialforschung.de

Institut de recherche et d'information sur le volontariat (IRIV)

Bénédicte Halba, présidente
 Eve-Marie Halba, secrétaire générale
 Dominique Renoult, traducteur
 26 boulevard Raspail
 75007 Paris
 Tél : + 33 (0) 142 84 08 25
 Fax : +33 (0) 142 84 08 25
 iriv@noos.fr

Pouvoirs publics

Ministère des Affaires sociales

Direction des Populations et des Migrations

Anne Bisson, chef de bureau de l'action sociale, culturelle et territoriale*
 Nicole Martin, Chargée de mission**
 10-16 rue Brancion
 75015 Paris
 * 01 40 56 41 18
 ** 01 40 56 52 42
 DPM-CI1-CHFBUR@sante.gouv.fr
 nicole.martin@sante.gouv.fr

Conseil régional d'Ile de France

Benjamin Sbriglio
 Chargé de mission
 33 rue Barbet de Jouy
 75007 Paris
 tél : 01 53 85 52 87
 benjamin.sbriglio@iledefrance.fr

Conseil Général de Seine Saint Denis

Monsieur Bereksi, chef du service de la prévention et des actions sanitaires
 Madame Françoise Archer, conseillère au service social
 124 rue Carnot
 BP 193
 93003 Bobigny cedex
 01 43 93 93 93

*Associations***Equipe de développement local du quartier Curial-Cambrai-Karr-Riquet**

Anne Arregui, chargée de mission
87 rue Curial
75019 Paris
tél : 01 40 38 36 04 et fax : 01 40 38 19 85
equipelocale19@free.fr

CICOS

Chantal Ganne, présidente
15 avenue de Ségur
75007 Paris
tél : 01 53 59 99 77 et fax : 01 53 59 99 19
cicos@wanadoo.fr

FORIM

Alahassal Barry, président et Anita Ablavi Adjeoda Ivon, secrétaire générale
14 passage Dubail
75010 Paris
tél : 01 46 07 61 80
forim@free.fr

GISEE

Anita Ablavi Adjeoda Ivon
29 rue de Bellefond
75009 Paris
01 53 16 14 80/81
gisee@panosparis.org

GRDR

Barbara Bertini
66-72 rue Marceau
93100 Montreuil
01 48 57 75 80

Annexe 7 : LE BENEVOLAT DES MIGRANTS ET DES MINORITES ETHNIQUES

Un programme d'échanges transnational dans le cadre du programme d'action communautaire pour combattre l'exclusion sociale (2002-2006)

- Plans d'Action Nationaux
- Données communes
- Approche exploratoire de Coordination (Coopération)
- 3 Axes
 - . Axe 1 : Apporter un soutien aux recherches et études
 - . Axe 2 : Encourager une politique de coopération et des processus d'acquisition de connaissances commun
 - . Axe 3 : Susciter l'adhésion des différents acteurs et fédérer un réseau à l'échelle européenne

AXE 2

- Le but est d'encourager et de soutenir l'organisation d'échanges tout en développant des études concertées conduites par chaque Pays membre
- Moyen privilégié : Les Programmes d'échanges transnationaux
- Réalisation en 2 phases : Une phase initiale préparatoire de 9 mois (12/2002 - 08/2003), suivie par une phase principale s'échelonnant sur 2 ans (12/2003 à 11/2005)

Conditions requises pour les programmes d'échanges transnationaux

- Phase I : Les actions s'efforceront de :
 - . Faire l'inventaire des connaissances existantes et dresser un état des avancements en matière de ligne de conduite, pour en tirer des conclusions en rapport avec les résultats attendus.
 - . Encourager le développement d'un partenariat transnational et multisectoriel qui fournira une base de réflexion pour une coopération et des échanges à long terme
 - . Définir des objectifs et faire des propositions en faveur d'un programme précis de travaux à prévoir sur une période de 2 ans

L'exclusion sociale : marché de l'emploi et éducation

- Tous les plans d'action transnationaux font le constat que les migrants et les minorités en tant que groupe sont menacés d'exclusion sociale et sont particulièrement touchés par la pauvreté.
- Contexte de notre proposition de projet :
 - . Les migrants et les minorités ethniques sont frappés par un fort taux de chômage dans tous les Etats membres de l'Union Européenne
 - . Les enfants d'origine étrangère ont souvent de bas niveaux de scolarisation et ont en conséquence moins de chances d'accéder au marché de l'emploi
 - . La possibilité pour les migrants et les minorités ethniques (particulièrement les jeunes) de participer à des programmes de formation leur donnant une qualification est un objectif prioritaire pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le bénévolat des migrants et des minorités ethniques

- Le bénévolat des MEM concerne plusieurs domaines du champ social, que ce soit au plan d'initiatives relevant d'organisations de protection sociale comme au plan d'initiatives individuelles :

- . Le conseil et l'orientation en matière de recherche d'emploi
- . La protection des jeunes et le soutien auprès des femmes
- . La prévention en matière de soins
- . La protection des personnes âgées
- . L'alphabétisation

Objectifs de la phase I

- Bref aperçu de la situation sociale des migrants et des minorités ethniques dans chaque pays
- Collecte des principaux résultats des recherches sur le bénévolat des migrants et des minorités ethniques
- Identification des principaux acteurs impliqués dans des programmes au niveau local, régional et national pour encourager le bénévolat des migrants et des minorités ethniques
- Identifier et décrire des exemples de bonnes pratiques (3 à 5 dans chaque pays)
- Identifier des objectifs qui pourront être développés dans la phase 2 du projet
- Construire un partenariat dans chaque pays qui consistera en un réseau d'associations et d'organismes publics locaux, régionaux et nationaux
- Organiser dans chaque pays des rencontres entre participants d'instances locales, régionales et nationales, que ce soit au titre d'initiatives individuelles comme de celui d'organismes de protection sociale

Diffusion des résultats

- La documentation et la diffusion des résultats consignés dans les rapports nationaux se feront dans les langues respectives de chaque pays. Il s'y ajoutera un résumé en Anglais d'environ 10-15 pages ainsi qu'une synthèse européenne en Anglais, Français et Allemand. Tous les rapports feront l'objet de publications écrites et seront accessibles sur Internet au www.mem-volunteering.net afin de les porter à la connaissance des décideurs européens, au niveau local, régional et national et de fournir des recommandations pour promouvoir et encourager le bénévolat des migrants et des minorités ethniques.

Perspectives de la phase II

- La phase II s'appuiera sur les travaux entrepris dans la phase I
- Période d'appel à fonds de la phase II : délai de 2 ans à partir de décembre 2003
- Objectif : Coopération pour adopter une ligne de conduite et favoriser des échanges portant sur des aspects significatifs de pauvreté et d'exclusion sociale.

L'enjeu étant la mise en oeuvre et le développement du projet de coordination et des méthodes de l'Observatoire, en général et par rapport aux Plans d'Actions Nationaux, ceci afin de lutter contre l'exclusion sociale en particulier

Modalités de coopération et d'échanges

- Réunions / Ateliers / Séminaires jalonnés par des repères, des directives et des pratiques
- Concertation sur une politique commune en matière de recherches et d'analyses
- Perspective concertée pour développer des stratégies
- Diffusion commune des informations
- Enquêtes terrain et échanges de personnes
- Echanges entre les observatoires nationaux ou d'autres instances apparentées et reconnues institutionnellement

Les partenariats

- Le partenariat devrait comprendre au moins 3 Etats membres, sachant que des partenaires des pays candidats sont les bienvenus
- La Commission porte une attention particulière aux partenariats qui agissent dans des secteurs variés et qui rassemblent des partenaires s'impliquant à la fois en matière décisionnelle aux niveaux nationaux, régionaux ou locaux comme dans leur lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du fait de leur expérience concrète du terrain